

Rapport d'activités 2021



SICTOM Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin 49125 TIERCE
www.sictomls.fr - 02 41 37 56 89 - sictom@loir-sarthe.fr



SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20220618-RA2021SICTOMLS-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

<u>A- Présentation générale</u>	
1- Le territoire / La population	P03
2- Les compétences	P04
3- Les instances	P04
4- Les services et l'organigramme	P06
5- Evénements marquants	P06
<u>B- Prévention des déchets</u>	
1- Réduction des déchets	P11
2- Bilan des animations	P17
<u>C- Pré-collecte / Collecte des déchets</u>	
1- Pré-collecte	P19
2- Organisation de collecte	P22
3- Contribution à la biodiversité	P25
4- Tonnages collectés 2021	P26
5- Evolution des tonnages	P28
6- Refus de tri	P30
7- Présentations des conteneurs	P31
8- Qualité du service	P32
<u>D- Déchèteries</u>	
1- Evénements marquants	P35
2- Tonnage global	P37
3- Les différents flux	P40
4- Fréquentations	P41
5- Broyage des déchets végétaux	P43
6- Coût financier	P43
<u>E- Traitement des déchets</u>	
1- Valorisation	P46
2- Destination des ordures ménagères résiduelles	P47
3- Centre de tri Anjou Tri Valor	P49
4- ISDND Tiercé	P51
<u>F- Finances</u>	
1- Evolution de la redevance	P53
2- Comparaison avec la moyenne nationale	P53
3- Redevance 2021	P54
4- Budget	P56
<u>G- Communication</u>	P59
<u>H- Divers</u>	P60
1- Emplois	
2- Réunions	
3- Suivis	
4- Contrôles	
<u>I- Glossaire</u>	P61

A-Présentation générale

1-Le territoire / La population 2021

Population INSEE 2021 : 51 164 habitants (population municipale)

- Communes :** 21 communes sur :
- 2 communautés de communes :
 - Anjou Loir et Sarthe en totalité : 27 873 habitants
 - Vallées du Haut Anjou pour les communes de Juvardeil, Les Hauts d'Anjou et Miré : 10 548 habitants
 - 1 commune nouvelle Loire-Authion (sauf Corné) : 12 743 habitants par convention avec Angers Loire Métropole jusqu'au 31/12/2021.

LE SICTOM LOIR ET SARTHE AU 1^{er} JANVIER 2021



2- Les compétences

Le SICTOM Loir et Sarthe exerce l'ensemble de la compétence d'élimination et de la valorisation des déchets des ménages et assimilés au sens des articles L.2224-13, L.224-14 et R.2224-28 du code général des collectivités territoriales.

Le SICTOM peut créer, aménager, entretenir et exploiter, dans le cadre de délégations de service public ou de marchés publics, en régie ou par le biais de prises de participation, des installations de production d'énergie renouvelable sur le site des installations de stockage de déchets non dangereux dont il assume la responsabilité.

3- Les instances

Le Syndicat Intercommunal de collecte et traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Loir et Sarthe est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Chaque collectivité adhérente désigne ses représentants auprès du SICTOM. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour leurs communes membres \geq à 2 000 habitants et d'1 délégué et 1 suppléant pour leurs communes membres \leq à 2 000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle de leur mandat de conseiller municipal.

Le Comité Syndical

Renouvelé le 4 juillet 2020 suite aux élections municipales et à l'adhésion de LOIRE AUTHION à Angers Loire Métropole depuis le 01/01/2018, le Comité Syndical se compose de 38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants.

Il délibère sur :

- Les questions budgétaires : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif...
- Les marchés publics
- Les contrats et conventions diverses
- Les questions concernant le fonctionnement du syndicat
- Les questions relatives au personnel

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre, en séance publique.

En 2021, les délégués ont été réunis à 6 reprises.

Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical est la formation restreinte du SICTOM. Composé du Président et de 8 Vice-Présidents, il n'a pas de délégation.

Il se réunit une fois par mois.

David LAGLEYZE, Président

Le Président prend les décisions sur les domaines de compétences dévolues par le Comité Syndical



Le bureau

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20220618-RA2021SICTOMLS-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022



Jean-Luc DAVY
1^{er} Vice-président



Christine RICHARD
2^{ème} Vice-présidente



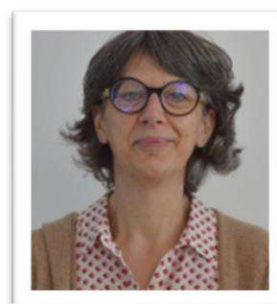
Philippe CARDOT
3^{ème} Vice-président



Michel POMMOT
4^{ème} Vice-président



Joselito THIBAUT
5^{ème} Vice-président



Véronique RENAUDON
6^{ème} Vice-présidente



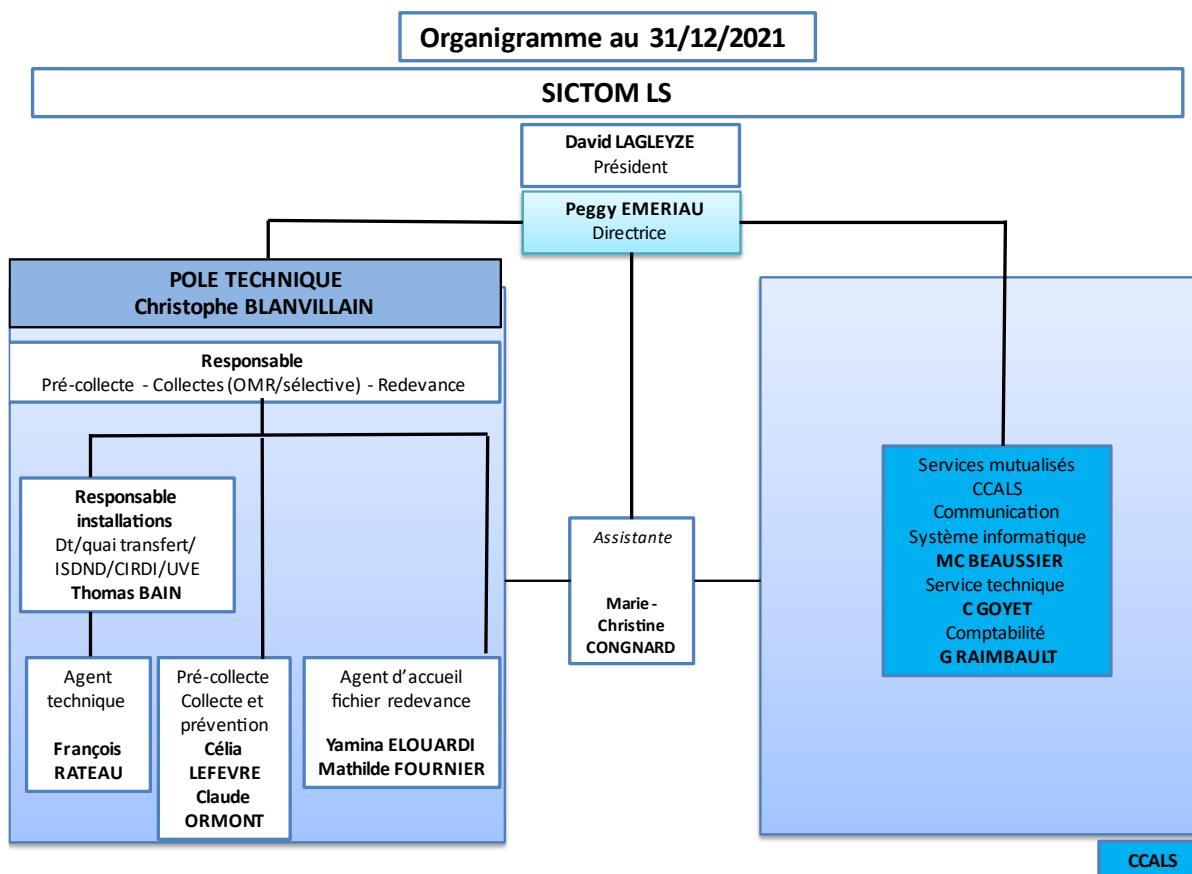
François EDIN
7^{ème} Vice-président



Marie-Jeanne FRANCOIS
8^{ème} Vice-présidente

4- Les services et l'organigramme

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20220618-RA2021SICTOMLS-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022



5- Les événements marquants 2021

Préambule

Evolution territoriale de la compétence déchet

Les communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe, Vallées du Haut Anjou et Loire Layon Aubance ont émis le souhait d'avoir un unique syndicat de collecte et traitement des déchets sur leurs territoires dans un objectif de rationalisation des structures syndicales.

En revanche, la communauté de communes Anjou Bleu Communauté et la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire souhaitent exercer directement la compétence de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

A la suite d'une réflexion concertée, menée par les différents établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes concernés, il a été acté de procéder à une **adhésion des syndicats mixtes ayant pour objet la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés existants au SICTOM Loir et Sarthe** conformément aux dispositions de l'article L. 5711-4 du Code général des collectivités territoriales.

De ce fait, le Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SYCTOM) du Loire Béconnais et ses environs, le Syndicat intercommunal du Segréen pour le traitement des ordures ménagères (SISTO) et le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

(SMITOM) du sud-saumurois ont demandé leur adhésion au SICTOM LOIR ET SARTHE à compter du 1^{er} janvier 2022.

En application de l'article L. 5711-4 du CGCT précité, l'adhésion du SYCTOM du Loire Béconnais, du SISTO et du SMITOM Sud Saumurois au SICTOM Loir et Sarthe pour l'ensemble de leurs compétences emportera leur dissolution, les membres de ces syndicats mixtes dissous devenant de plein droit membre du syndicat mixte auquel ils ont adhéré. De ce fait, Anjou Bleu Communauté étant membre du SISTO et Saumur Val de Loire du SMITOM du sud-saumurois, il est convenu qu'elles se retirent du SICTOM Loir et Sarthe le 2 janvier 2022 selon la procédure prévue à l'article L. 5211-19 du CGCT.

En conséquence, seront membres du SICTOM Loir et Sarthe :

- au 1^{er} janvier 2022 :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire
- La Communauté de communes Anjou Bleu Communauté.

- et au 2 janvier 2022, après le retrait d'Anjou Bleu Communauté et de Saumur Val de Loire :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-4, L. 5211-18, et L. 5211-20 ; Vu les délibérations demandant leur adhésion au SICTOM Loir et Sarthe du :

- SISTO du 23 juin 2021
- SYCTOM Loire Béconnais du 16 juin 2021
- SMITOM Sud Saumurois du 22 juin 2021

Vu la délibération du 18 septembre 2021 du SICTOM Loir et Sarthe, reçue le 21 septembre 2021, acceptant ces adhésions et approuvant la modification de ses statuts consécutives à ces adhésions et valant acceptation des demandes de retrait de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté ;

Vu les délibérations d'approbation des statuts du syndicat du SICTOM Loir et Sarthe de :

- la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe en date du 30/09/ 2021
- la Communauté de communes Loire Layon Aubance en date du 18/11/2021
- la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou en date du 25/11/2021
- la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire en date du 23/09/2021 valant demande de retrait dudit syndicat
- la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté en date du 26/10/2021 valant demande de retrait dudit syndicat
- Du SYCTOM Loire Béconnais en date du 28/09/2021
- Du SISTO en date du 27/10/2021
- Du SMTOM Sud Saumurois du 23/09/2021

Vu le projet de statuts du SICTOM Loir et Sarthe modifiant notamment le nom du syndicat en 3RD'Anjou (Syndicat pour la Réduction, le Réemploi, le Recyclage des Déchets en Anjou), la représentation au sein de son comité syndical et sa composition de telle sorte que sont membres du syndicat les EPCI à fiscalité propre suivants :

- à compter du 1er janvier 2022 :

- la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- la Communauté de communes Loire Layon Aubance ;

- la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire
- la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté.

- et à compter du 2 janvier 2022, après achèvement de la procédure de retrait initiée par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté :

- la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- la Communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Considérant que l'adhésion du SISTO, du SYCTOM du Loire Béconnais et du SMITOM Sud Saumurois emportera dissolution des syndicats mixtes existants du fait du transfert de l'intégralité de leurs compétences au SICTOM Loir et Sarthe, et leur substitution au sein de ce dernier par leurs membres, conformément à l'article L. 5711-4 du CGCT,

- **Le centre de tri Anjou Tri Valor, géré par la SPL du même nom dont les membres sont le SIVERT et ALM (608 000 habitants) a débuté ses essais en octobre 2021. La mise en service devrait intervenir mi-2022.**
- **ISDND Tiercé – Mise en place d'un champ photovoltaïque par la société SAS SMILEPHOTOV'TIERCE détenue à 65 % par ALTER ENERGIE, 35 % par Vendée Energie et 10 % par le SICTOM Loir et Sarthe**
- **Construction d'un centre de transfert des emballages ménagers et des papiers et d'une base logistique de collecte sur la commune de Tiercé**

Modification jours et horaires d'ouverture des déchèteries

Dans l'objectif d'améliorer ses services sans augmenter les coûts pour ses usagers, les services du SICTOM ont réalisé une étude sur de nouveaux aménagements de jours et d'horaires d'ouverture des déchèteries.

Fonctionnement jusqu'au 30/06/2021 : horaires identiques sur les 4 déchèteries

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h-12h					9h-12h
Après-midi	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30

Par délibération du 29/05/2021, le comité syndical a modifié les jours et horaires d'ouverture à compter du 1^{er} juillet 2021

Déchèteries de Châteauneuf et Tiercé						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	-	Fermeture	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	Journée continue (9h – 18h)
Après-midi	13h30 – 18h		13h30 – 18h	-	13h30 – 18h	

Déchèteries de Durtal et Seiches						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h – 12h	Fermeture	-	-	-	9h – 12h
Après-midi	13h30 – 18h		13h30 – 18h	13h30 – 18h	13h30 – 18h	13h30 – 18h

Marché collecte

Le marché actuel de collecte avec BRANGEON Environnement d'une durée de 5 ans à compter du 02/01/2017 est reconductible 3 fois 1 an « de manière expresse et unilatérale » par le SICTOM sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

La fin de la tranche ferme du marché au 02/01/2022, coïncide avec la fin de la convention Angers Loire Métropole pour la collecte de Loire Authion : 12 700 habitants, soit 25% de la population du SICTOM.

Par délibération du 26 septembre 2020, le comité syndical a décidé à l'unanimité :

- 1- de ne pas donner suite à la proposition d'avenant de Brangeon pour 2022, financièrement inacceptable
- 2- de ne pas prolonger le marché actuel avec Brangeon au-delà des 5 ans,
- 3- de relancer un nouveau marché à partir du 03/01/2022 avec les grands principes suivants :
 - Collecte latérale mais pas à 100 % (secteurs possibles en bennes traditionnelles)
 - En bennes bi-compartmentées pour être collecté des 2 flux le même jour
 - Une mise à disposition de la base logistique sur notre terrain
 - Une tranche optionnelle pour introduire de l'apport volontaire si nécessaire au cours du marché (TOP1)
 - Une tranche optionnelle pour le nettoyage des abords des points d'apport volontaire (TOP2)
 - Un maintien de la maintenance des bacs au prestataire pour le responsabiliser
 - La nécessité de collecter nos bacs 2.2 en pointe diamant
 - La possibilité de proposer des variantes
 - Une durée de marché de 5 ans + 1 an + 1 an

Un appel d'offres a été lancé le 6 novembre 2020 pour une remise des offres le 8 janvier 2021. Cinq entreprises ont répondu.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par Julien CARDINEAU, bureau d'études Environnement & Solutions, **la commission d'appel d'offres, réunie le 2 février, a attribué à l'unanimité**, le marché « collecte des déchets ménagers avec identification, fourniture, gestion et maintenance des bacs » à **BRANGEON Environnement**.

B- Prévention des déchets

1- Réduction des déchets

Labellisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » depuis 2015, le SICTOM Loir et Sarthe a conventionné entre 2017 et 2019 sur un « Contrat d'Objectif et Economie Circulaire » avec l'ADEME.

Après avoir atteint les objectifs fixés, le SICTOM a souhaité poursuivre ses efforts en matière de prévention des déchets afin de réduire leur production sur le territoire.

En 2021, il a donc été question de continuer la plupart des dispositifs mis en place dans le cadre du CODEC :

- les subventions d'aide à l'achat de broyeurs thermiques pour les particuliers,
- la sensibilisation au broyage et au compostage en déchèteries,
- le prêt de gobelets réutilisables pour les collectivités et associations,
- l'aide à l'achat de couches lavables pour les particuliers et les établissements,
- le développement des couches lavables dans les structures de la petite enfance du territoire.

De plus, 3 orientations ont été considérées prioritaires :

- la communication, notamment axée davantage sur le numérique,
- l'organisation d'un Défi Zéro Déchet, différent des défis 2018 et 2019,
- la reprise du suivi et le développement du compostage collectif et partagé.

■ **Subventions d'aide à l'achat de broyeurs à végétaux pour les particuliers**

20 foyers ont pu bénéficier de cette aide pour un total de 6 177.13€.

■ **Prêt de gobelets réutilisables**

Reprise du service de prêt de gobelets a également après la crise sanitaire :

- 14 demandes
- 23 550 gobelets utilisés

■ **Subvention d'aide à l'achat de couches lavables pour les particuliers**

En 2021, 11 foyers ont obtenu cette aide, pour un total de 1 617 €.

■ **Prêt de matériel pour des opérations de nettoyage « Journée citoyenne »**

8 structures (commune, accueil de loisirs...)

- Prêts : pinces, gilets, gants adultes et enfants
- Dons : tee-shirt, sacs poubelles

▪ L'organisation d'un Défi Zéro Déchet

Après avoir organisé 2 défis familles, le SICTOM a lancé le défi rue zéro déchet. La rue d'Anjou à Tiercé a été sélectionnée pour ce challenge. 10 familles se sont inscrites pour participer à cette opération.

Concrètement, l'idée est d'accompagner ces foyers pendant 4 mois dans un cadre convivial, en proposant des ateliers thématiques : fabrication de produits ménagers, cosmétiques... faire ses courses en déchiffrant les étiquettes et en privilégiant le vrac, compostage, gestion des déchets verts.

En parallèle, ces familles s'engagent à peser leurs déchets pour en suivre l'évolution. L'objectif est de réduire au maximum leurs déchets.

10 familles ont relevé ce défi



Durant 4 mois, elles ont participé à des ateliers pratiques :

- Hygiène de la maison
- Salle de bain et cosmétique
- Courses et alimentation
- Compost et jardinage
- Couture
- Visite de 2 zones de gratuité

Ménage de printemps



L'objectif de cet atelier animé par Aurélia DURAND du CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, était de mettre en lumière l'impact des produits ménagers industriels, à la fois sur la production de déchets et les conséquences sanitaires et environnementales

Gaspillage alimentaire

Animé par Solidarifood

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20220618-RA2021SICTOMLS-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Chaque année en France, plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont jetés.

1/3 de la production alimentaire mondiale destinée à la consommation humaine est gaspillée... Soit 1,3 milliards de tonnes par an !

- Une présentation des solutions apportées par l'association sur le territoire d'Angers et ses alentours : des ateliers de cuisine anti-gaspi, des animations ludiques de réalisation de jus frais (vélo smoothie), l'installation d'une tente de glanage sur les marchés...

- Les familles ont pu repartir avec chacun un panier de fruits et de légumes frais, sauvés du gaspillage alimentaire.



Compostage

Mathieu, animateur nature du CPIE : Découverte de la pratique du compostage



- définition et processus du compostage,
- observation des différents stades de décomposition,
- apport des notions de base (les déchets à composter, le bon équilibre rapport carbone/azote...)

Le groupe s'est rendu ensuite dans le jardin d'habitants de la Rue d'Anjou, pour observer leur composteur.

Atelier couture

En partenariat avec Stéphanie de Tiss'écolo, les habitants ont pu découvrir pour certains, ou se perfectionner pour d'autres, à la création d'accessoires Zéro Déchet.

Au programme : manipulation d'une machine à coudre et découverte de patrons et techniques pour confectionner :

- des lingettes réutilisables,
- des feuilles d'essuie-tout lavables,
- des sacs à vrac,
- découverte du tawashi (éponge japonaise créée à partir de chutes de tissu tissées) ...



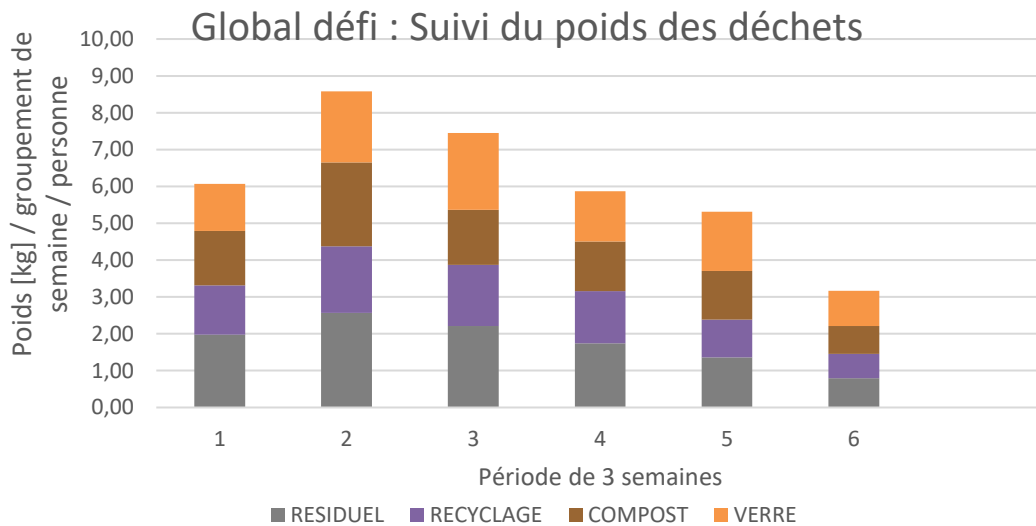
Visite zones de gratuité

« Gratiféria » de Daumeray
 Potager de la Grande
 Maison, route de Morannes
 à Daumeray.

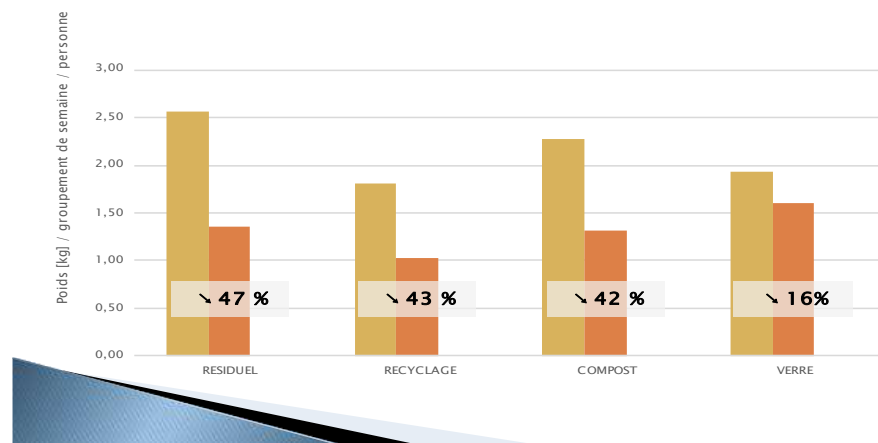


Zone de gratuité de Tiercé
 Lieu-dit Culé à Tiercé.

Bilan des pesées



Comparatif par catégorie de déchets entre le 05/04 et le 27 juin



Des commerçants engagés dans la réduction des déchets

21 professionnels ont été contactés, 10 ont accepté d'être labelisés (affiche, logo).

Ils peuvent ainsi visibiliser leurs initiatives et sensibiliser leur clientèle.



2- Bilan animations

a) Bilan animations scolaires CPIE 2021/2022

10^{ème} année de partenariat avec le CPIE des Vallées de la Sarthe et du Loir, avec proposition à l'ensemble des écoles élémentaires du territoire :

- d'un atelier de 2 heures adapté aux classes de cycle 2 (grande section maternelle à CE1)
- d'un cycle de 3 séances de 2h30 pour les classes de cycle 3 (CE2 à CM2)

① Bilan d'activités

- **Nombre de séances et répartition : 47 pour 27 classes**
 - 7 classes de cycle 3 et 3 classes de cycle 2/cycle3 ont bénéficié d'un projet de 3 séances
 - 2 classes de cycle 3 ont bénéficié d'une séance ponctuelle
 - 15 classes de cycle 2 ont bénéficié d'une séance ponctuelle (GS-CP-CE1-CE2)
- **Nombre d'enfants ayant bénéficié d'animations : 610**
- **Nombre d'écoles du territoire : 9**

Communes d'intervention : **Champigné** (école Henri Lebasque), **Châteauneuf/Sarthe** (école Marcel Pagnol), **Cheffes** (école Camille Fasilieu), **Daumeray** (école Maurcie Ludard), **Etriché** (école Alphonse Daudet), **Jarzé** (école St Jean), **Miré** (école André Guinebert), **Morannes** (école les Biblutins), **Seiches** (école André Moine).

② Bilan financier

Total convention 2021/2022 = 11 848 € pour un total de 47 séances de 2h ou 3h

- 8 928 € frais pédagogiques
- 2 820 € frais de déplacement (2 052 kms et 35h15 déplacement)
- 100 € frais de dossier



b) Bilan visites UVE Lasse



Le SIVERT propose une visite de l'usine de valorisation énergétique de Lasse aux écoles, associations... du territoire, intitulée « Responsabiliser chacun, Agir pour le développement durable ».

Durant 2 heures, les problématiques du développement durable, de la maîtrise des énergies et de la réduction des déchets à la source sont expliquées à chaque visiteur grâce à une batterie de films, vidéos en trois dimensions et de jeux interactifs.

Le SICTOM prend en charge l'organisation et le financement du déplacement en car.

En raison de la crise sanitaire, les visites ont été interrompues durant le 1^{er} semestre 2021.

① Bilan

- 7 écoles
- 12 classes (CE2-CM2)
- 263 élèves

② Bilan financier

1 328.32 € TTC

C- Pré-collecte / Collecte des déchets

1- Pré-collecte

a) Conteneurs porte à porte

Chaque foyer est équipé de 2 conteneurs collectés en porte à porte :

- 1 conteneur gris pour les ordures ménagères résiduelles,
- 1 conteneur jaune pour tous les emballages et tous les papiers.



Depuis le 1er juillet 2017, le volume du conteneur est laissé au libre choix de l'utilisateur dans la gamme suivante : 120 L, 240L ou 360L en fonction de leur besoin réel et de la fréquence de collecte 1 fois tous les 15 jours.

Chaque usager (y compris les nouveaux arrivants) a ensuite le droit de changer le volume de son conteneur sur simple demande :

- une 1ère fois, gratuitement, ou à chaque changement de composition du foyer, sur présentation d'un justificatif,
- de manière payante dans les autres cas, afin d'éviter les dérives.

La liberté laissée à l'utilisateur dans le choix du conteneur ordures ménagères permet ainsi à chaque foyer de disposer du volume adapté à ses besoins réels. La facturation est émise en fonction du volume du bac ordures ménagères résiduelles choisi et de son nombre de levées.

Les usagers ont également le choix du volume de leur conteneur jaune dans la gamme suivante : 180 L, 240 L ou 360 L.

b) Nombre total de conteneurs attribués au 31/12/2021 : 22 174

① Conteneurs ordures ménagères :

Volume du conteneur	Nombre de conteneurs
80 L	307
120 L	17 167
140 L	11
180 L	97
240 L	4 094
360 L	603
500 L	296
660 L	169
770 L	33
Total	22 777

② Conteneurs emballages et papiers :

Volume du conteneur	Nombre de conteneurs
180 L	15 652
240 L	3 022
260 L	2 833
360 L	890
Total	22 297

c) Bacs 2.2 - Points d'apport volontaire

15 points d'apport volontaire sont accessibles sur le territoire, en complément de la collecte en porte à porte tous les 15 jours, pour les usagers ayant un surplus temporaire de déchets ou un besoin exceptionnel :

- Brain/L'Authion : rue de la Croix Combeau, derrière le cimetière
- Champigné : rue du Lavoir
- Châteauneuf : 2 rue des Fontaines/ parking du Multi accueil
- Cheffes : rue de l'Arche
- Cornillé les Caves : route des Bruères, parking de la lagune
- Corzé : rue du Moulin de la Motte, services techniques
- Durtal : intersection rue des Petits Champs / rue des Glycines
- Jarzé : ZA du Cormier (accès par la rue de Bel Air)
- La Bohalle : route de Brain D113, parking du cimetière
- Lézigné : rue Henri Gandon
- Marcé : allée des Chênes, près de l'école
- Miré : avenue du Haut Anjou, parking de la boule de fort
- Morannes : rue des Grignons
- Seiches : rue des Castors / derrière le stade
- Tiercé : rue Charles Darwin / parking de la maison intercommunale

5 résidences secondaires bénéficient également de ce service en remplacement de la collecte en porte-à-porte.

g) Bacs pour les manifestations communales

Lors de manifestations ponctuelles dans les communes du territoire, des conteneurs en location sont proposés pour le stockage des déchets.

Seulement 29 conteneurs ont été mis à disposition en 2021, lors de 7 manifestations.

2- Organisation de la collecte

- Les ordures ménagères et les emballages recyclables en mélange sont collectés une fois tous les 15 jours depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Extension consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2019 pour tous les emballages en plastique.
- Les tournées de collecte ont été adaptées à cet effet par le prestataire du SICTOM Loir et Sarthe, Brangeon Environnement.
- Tournées hebdomadaires organisées en 2x8 du lundi au vendredi. Décalage jusqu'au samedi en cas de jour férié :
 - semaines paires : 35 tournées
 - semaines impaires : 31 tournées



- Durée du contrat Brangeon Environnement : du 01/01/2017 au 31/12/2021 (renouvelable 3 fois 1 an)

a) Déroulement de la prestation

Accusé de réception en préfecture
049-254900517-20220618-RA2021SICTOMLS-AR
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

La collecte en porte à porte Ordures ménagères, emballages	
Fréquence de collecte	1 fois tous les 15 jours (C0,5)
Dépôt des camions	Tiercé
Véhicules de collecte	1 x mini-benne 3.5 T 1 x mini-benne 10 T 4 x bennes bi-compartmentées à chargement latéral (dont 1 relais)
Personnel	1 chef d'équipe 1 Chauffeur référent 1 assistante 2 agents de maintenance et de pré-collecte 1 agent de collecte 12 chauffeurs
Nombre d'heures travaillées	15 584 h
Exutoire	OM : centre de transfert du SICTOM à Tiercé Mélange : centre de transfert Brangeon à Tiercé Puis centre de tri Paprec à Seiches sur le Loir A compter d'octobre, Anjou Tri Valor à St Barthélémy Verre : Plateforme centre de transfert du SICTOM à Tiercé
Nombre d'usagers concernés par le service	51 164

b) Evolution des kilomètres parcourus

L'ensemble des véhicules affectés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables en mélange, soit 4 bennes bicompartimentées à préhension latérale et 2 minibennes, ont parcouru un total de **207 113 km en 2021, contre 200 287 km en 2020, soit une hausse de l'ordre de 3,4%**

Soit une consommation de 130 646 litres de gasoil (127 404 litres en 2020).

La valeur en tonnes équivalent CO₂. émise est de 412.84 tonnes équivalent CO₂.

Dans le cadre de la compensation carbone, Brangeon Environnement versera 6 192.60 € (sur la base de 15 €/tonne CO₂. équivalent)

3 Contribution à la biodiversité

Dans le cadre du marché de collecte, la société Brangeon Environnement s'est engagée à prendre en charge financièrement la compensation carbone des émissions directes de gaz à effet de serre des véhicules utilisés pour l'exécution de la collecte dans le cadre de ce marché, à hauteur de 15 € par tonne de CO₂ émise.

Une convention a été signée à cet effet avec Brangeon du 01/01/2017 au 31/12/2021.

Une convention a été signée avec la Chambre d'Agriculture, du 01/01/2020 au 30/06/2022, pour financer des actions locales de maintien de la biodiversité sous la forme de plantation de haies bocagères.

Le SICTOM participe à hauteur de 1 €/ml de haies plantées pour un coût de plantation de 2,40 € HT le mètre (hors coût des fournitures).

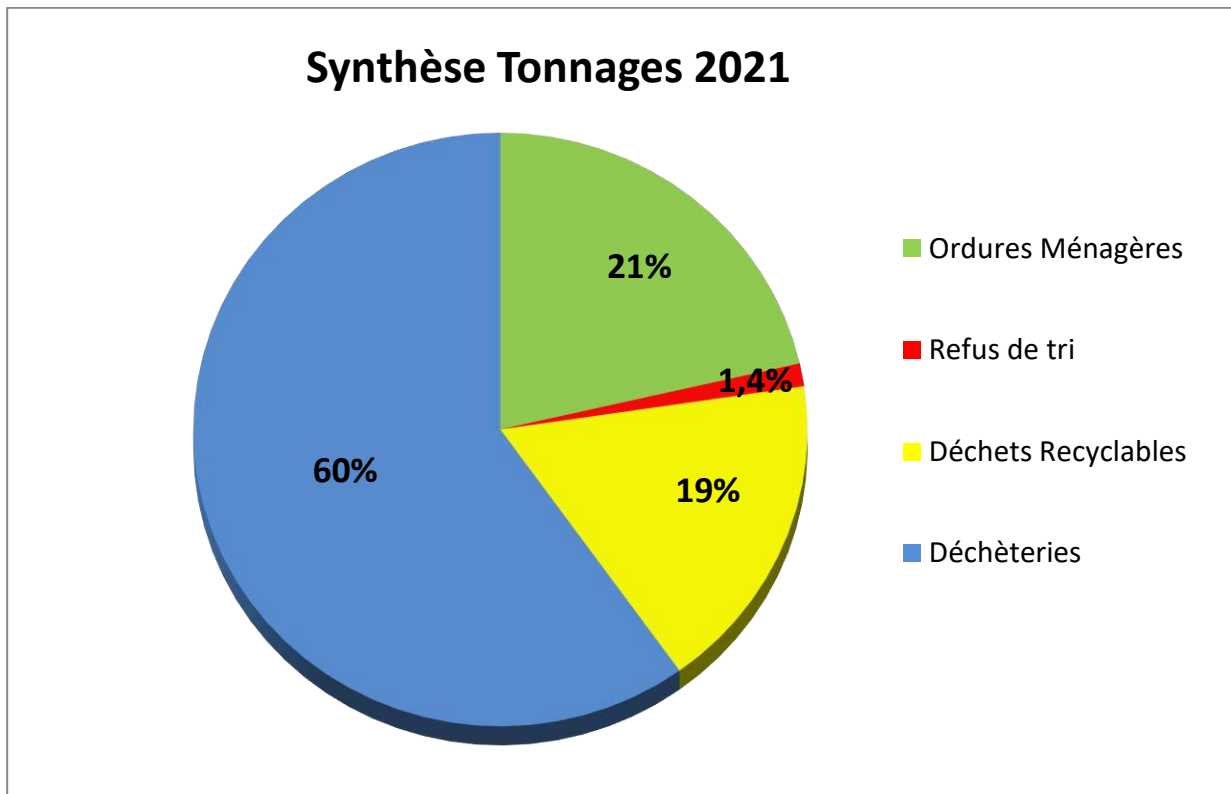
Montant subvention versée aux planteurs par le SICTOM : 2 049 ml x 1 € = 2 049 €

- 6 demandes (6 particuliers)
- Linéaire subventionné : 2 049 ml (soit plus de 2 km)



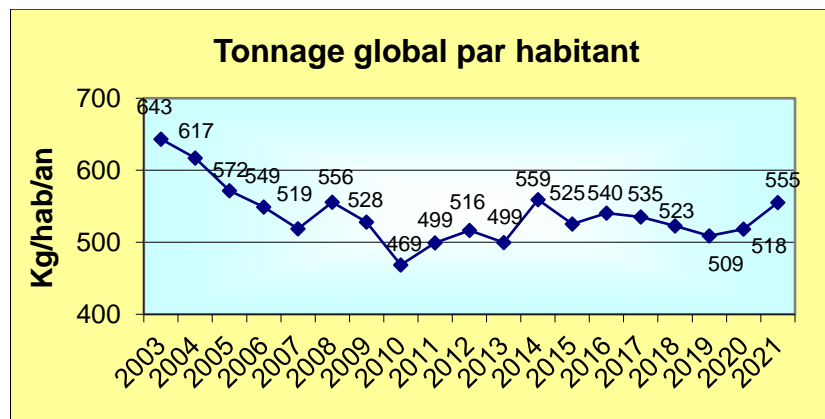
4 Tonnages collectés 2021

Ordures ménagères résiduelles	6 031 T	soit	118 kg/habitant	21%
Emballages recyclables/papiers	2 888 T	soit	56 kg/habitant	10%
<i>dont refus de tri</i>	386 T	soit	8 kg/habitant	1,4%
Verre	2 425 T	soit	47 kg/habitant	9%
Déchèteries	17 053 T	soit	334 kg/habitant	60%
(y compris 40% Corné)				
Total	28 397 T		555 kg/habitant	



Rappel :

2012	→	26 458 T
2013	→	25 748 T
2014	→	27 915 T
2015	→	26 469 T
2016	→	27 435 T
2017	→	27 370 T
2018	→	26 925 T
2019	→	26 367 T
2020	→	26 562 T



Répartition ordures ménagères (particuliers) et assimilées (pros + administrations) :

2021	Nombre total de levées de conteneurs	Volume total collecté (en m ³)	Répartition	Tonnage (en T)
Particuliers	279 376	42 570	78 %	4 704
Pros/Administrations	30 078	12 090	22 %	1 327
Total	309 454	54 660		6 031

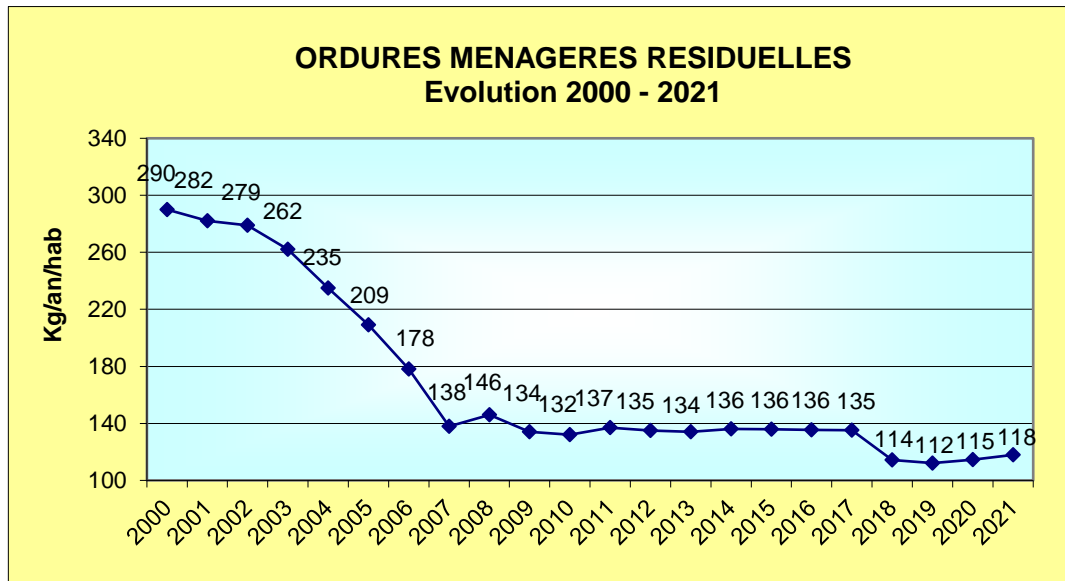
Soit en terme de tonnages d'OMR collectés en 2021 :

- **Ordures Ménagères :** 4 704 T pour 51 164 habitants soit **92 kg/hab**
- **Et assimilées * :** 1 327 T pour 680 professionnels soit **1,95 T/professionnel**

** les déchets des activités économiques collectés par le service public*

5 Evolution des tonnages

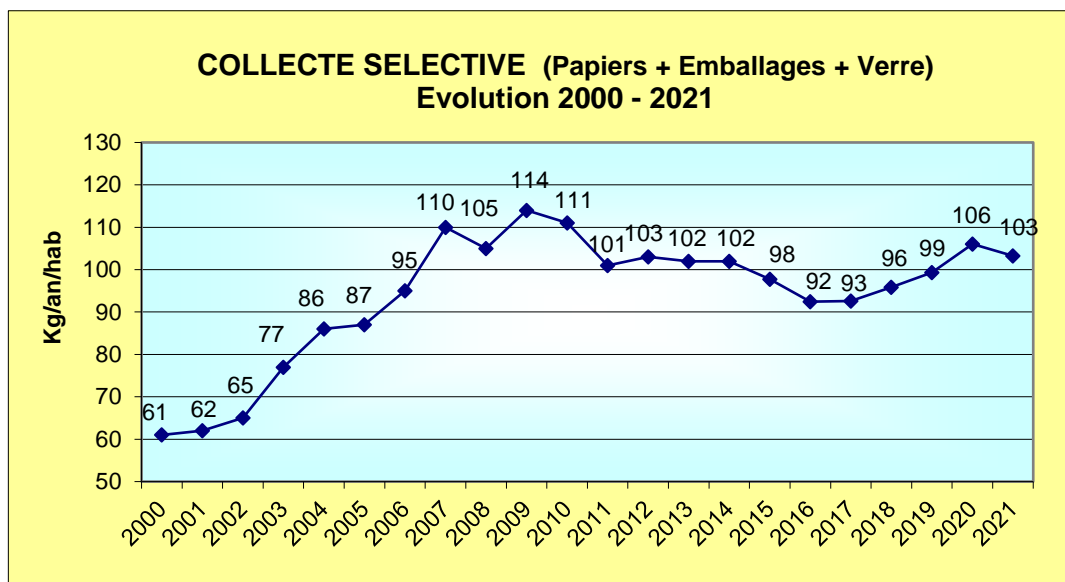
① Ordures ménagères résiduelles



Moyenne Nationale 2017 : 254 kg/hab (source : ADEME)
Moyenne territoires pionniers TI 2017 : 114 kg/hab (source : ADEME)

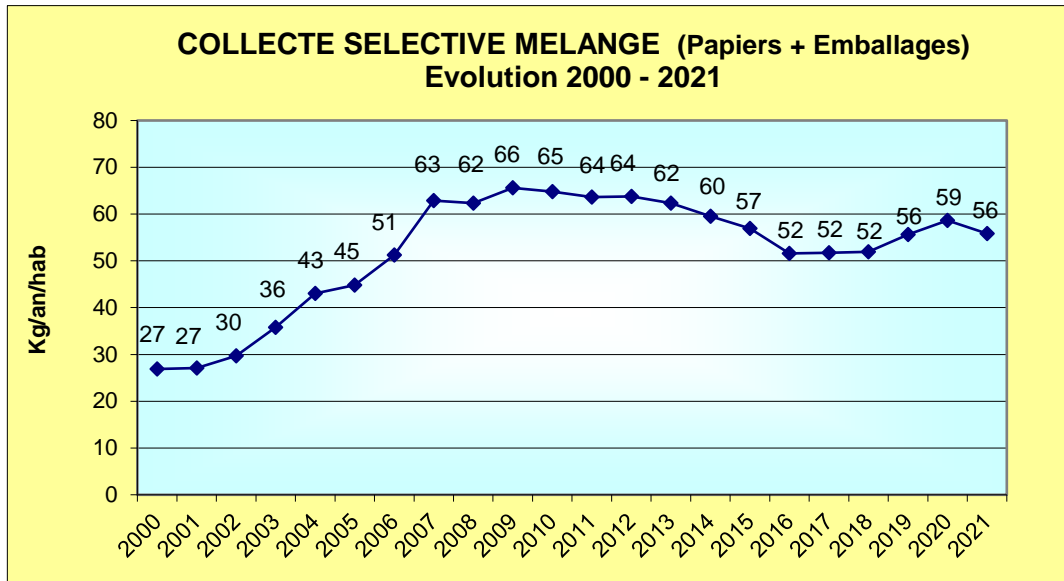
↪ Impact du nouveau mode de collecte et de la nouvelle grille de facturation depuis 2018

② Collecte sélective



Moyenne Nationale 2017 : 81 kg/hab (source : ADEME)
Moyenne Régionale 2018 : 92 kg/hab (source : CITEO)
Moyenne Départementale 2018 : 90 kg/hab (source : CITEO)

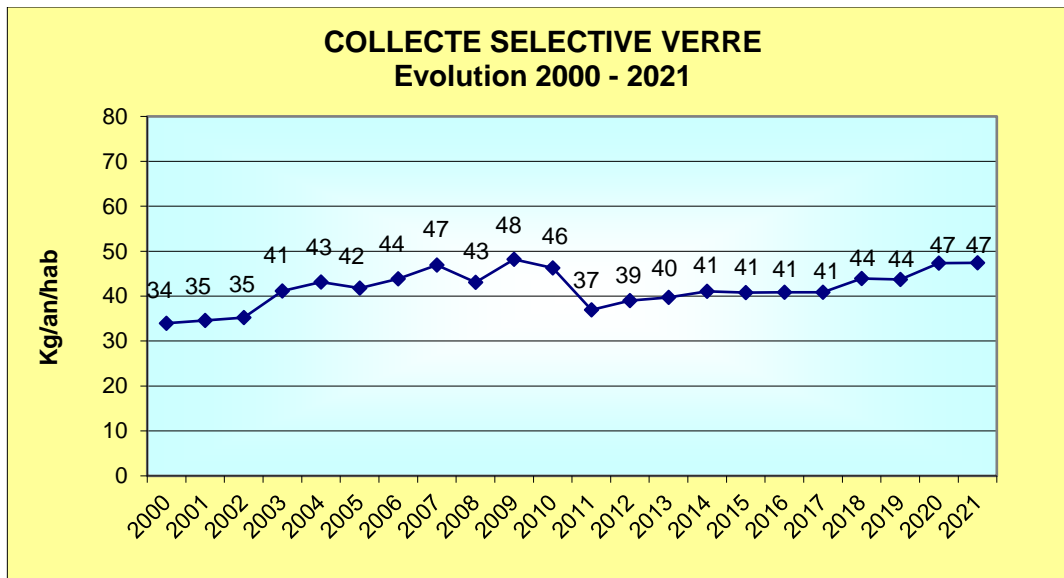
a) **Dont mélange (bac jaune)**



Moyenne Nationale 2017 :	50 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne Régionale 2018 :	47 kg/hab	(source : CITEO)
Moyenne Départementale 2018 :	48 kg/hab	(source : CITEO)

↪ Impact de l'extension des consignes de tri des plastiques depuis le 1^{er} janvier 2019.

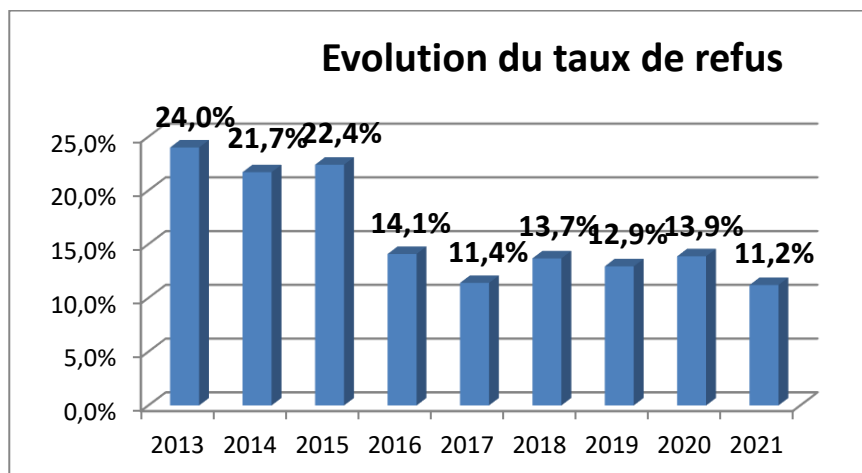
b) **Dont verre (apport volontaire)**



Moyenne Nationale 2017 :	31 kg/hab	(source : ADEME)
Moyenne Régionale 2018 :	45 kg/hab	(source : CITEO)
Moyenne Départementale 2018 :	42 kg/hab	(source : CITEO)

6 Refus de tri

2013	24%
2014	22%
2015	23%
2016	14%
2017	11%
2018	14%
2019	13%
2020	14%
2021	11%



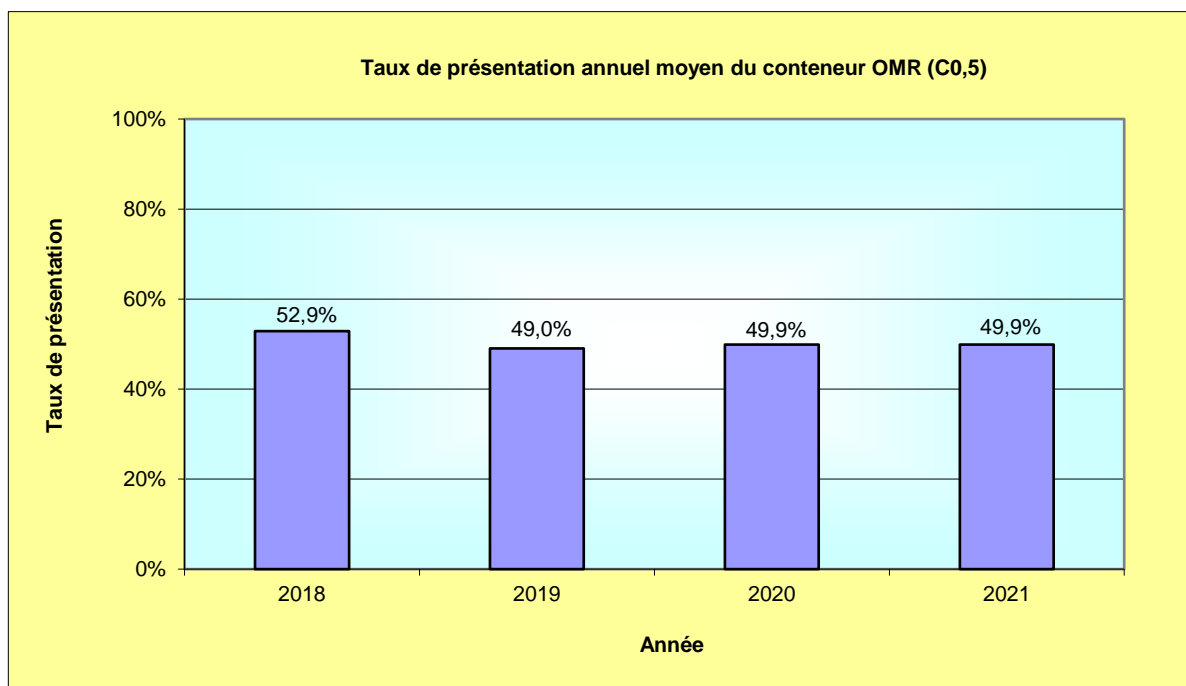
Baisse du refus de tri (- 2.7%)

Objectif n°1 : diminuer encore pour atteindre 10% ou moins

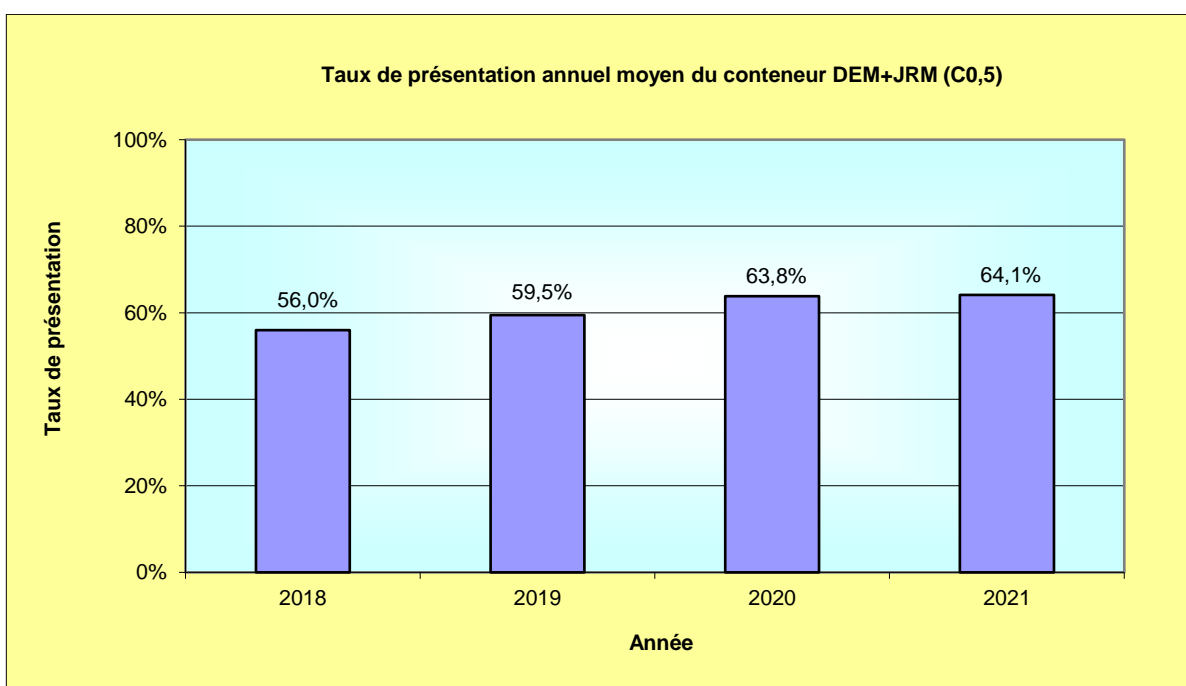
7 Présentation des conteneurs ordures ménagères

❶ Stabilisation du taux de présentation des conteneurs ordures ménagères : **49,9 % en 2021, soit une fois par mois en moyenne.**

❷ **64 % des foyers** ont présenté leur conteneur ordures ménagères résiduelles 13 fois ou moins en 2021, soit **1 collecte sur 2 seulement.**



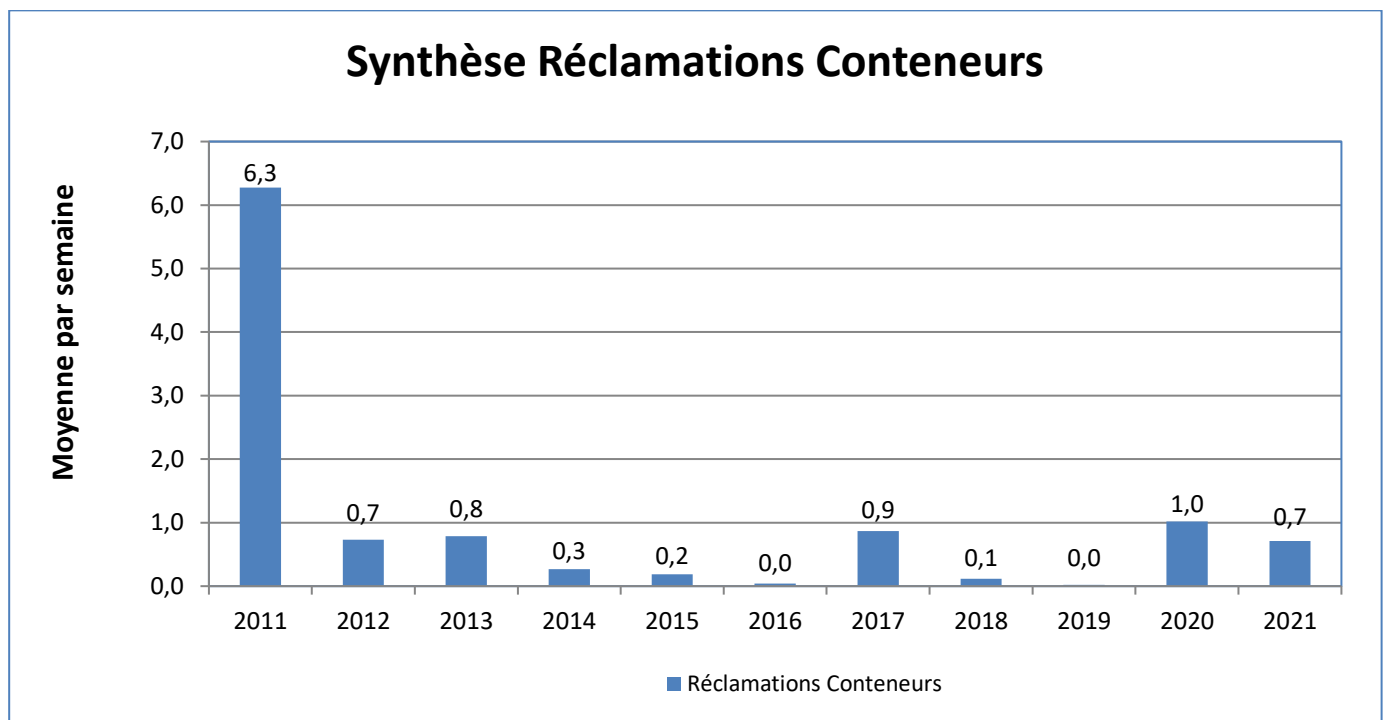
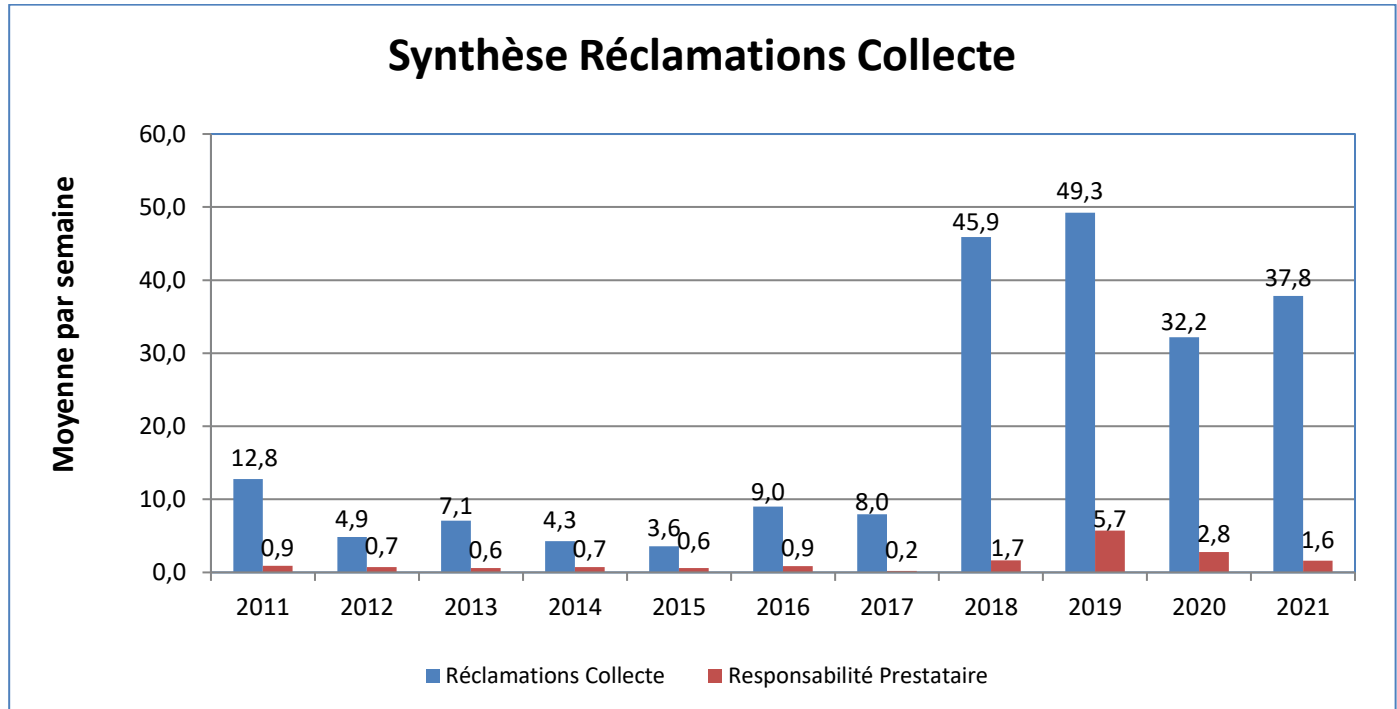
❸ Légère hausse du taux de présentation des conteneurs jaunes liée à l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique depuis 2019 : **64,1 %.**



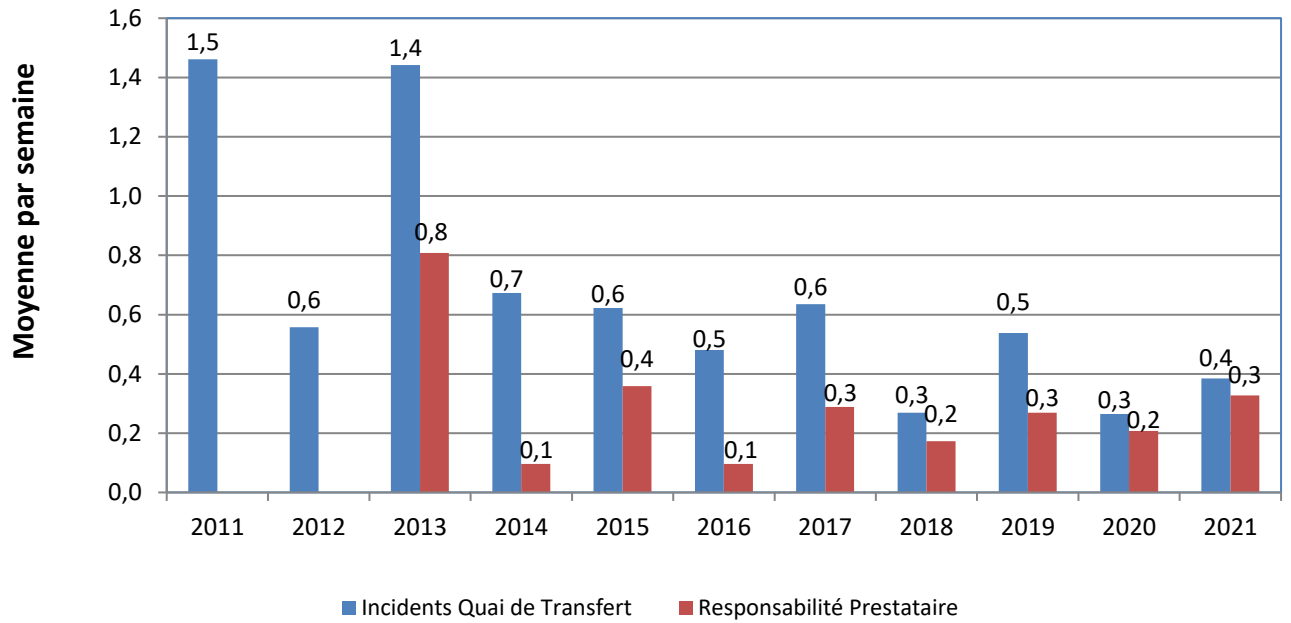
8 Qualité du service - Bilan des réclamations

→ Augmentation des problèmes de collecte en 2021

→ RAS sur les autres indicateurs.



Synthèse Incidents Quai de Transfert



D- Déchèteries

Le SICTOM Loir et Sarthe gère 4 déchèteries : Châteauneuf/Durtal/Seiches/Tiercé en prestation privée (Brangeon Environnement).

Par convention, il participe à hauteur de 160 000 € par an au financement de la déchèterie de Corné, gérée par la Communauté de Communes Baugeois Vallée, pour permettre aux habitants des communes de Loire-Authion, Chaumont-d'Anjou, Cornillé-les-Caves, Lué-en-Baugeois et Sermaise d'y accéder.



1- Evènements marquants

❶ Réaménagement des jours et heures d'ouverture des 4 sites au 01/07/2021 avec :

- La fermeture de l'ensemble des déchèteries le mardi,
- La complémentarité des ouvertures le reste de la semaine,
- Ouverture en journée continue de Tiercé et Châteauneuf le samedi,
- Un meilleur renfort durant les périodes de fortes affluences,
- La suppression des horaires hiver/été.

❷ Mise en place d'une case pour vider au sol les briques plâtrières sur la déchèterie de Tiercé

❸ Mise en place d'une benne « plâtre » sur la déchèterie de Châteauneuf

❹ Mise en place de la filière « menuiseries » sur la déchèterie de Durtal (ensemble des sites désormais équipés)

❺ Refonte de la dalle béton (800m²) de dépôt au sol des végétaux de la déchèterie de Châteauneuf

❻ Mise en place du tri des DEEE avec piles/batteries/lithium sur Châteauneuf

a) Investissements 2021

Réalisé = 67 060.15 €

Remise en état plateforme déchets verts Châteauneuf-sur-Sarthe	45 243.84
Barrières	7 462.80
Solde Réhabilitation déchèterie Tiercé	14 353.51

b) Déchets acceptés

Le SICTOM propose près de 30 filières de valorisation au sein des déchèteries :

- **Déchets végétaux** : branchages, souches, pelouses.
- **Métaux** : tôles, barres de fer, grillage, ...
- **Gravats** : terre, briques, béton, pierres...
- **Bois** : palettes, planches, panneaux de particules, contreplaqué...
- **Déchets Electriques et Electroniques (DEEE)** : petit et gros électro-ménager, appareils à piles, composants électroniques, composants d'appareils électriques...
- **Mobilier usagé** : literie, meubles, meubles de cuisine, de salon, de bureau...
- **Cartons** (propres et aplatis)
- **Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)** : peintures, solvants, huiles de moteur, huiles alimentaires, ampoules, néons, piles, batteries, produits phytosanitaires, cartouches d'encre, radiographies...
- **Encombrants** : laine de verre, plâtre, miroirs, papier peint, moquette...

Mais aussi :

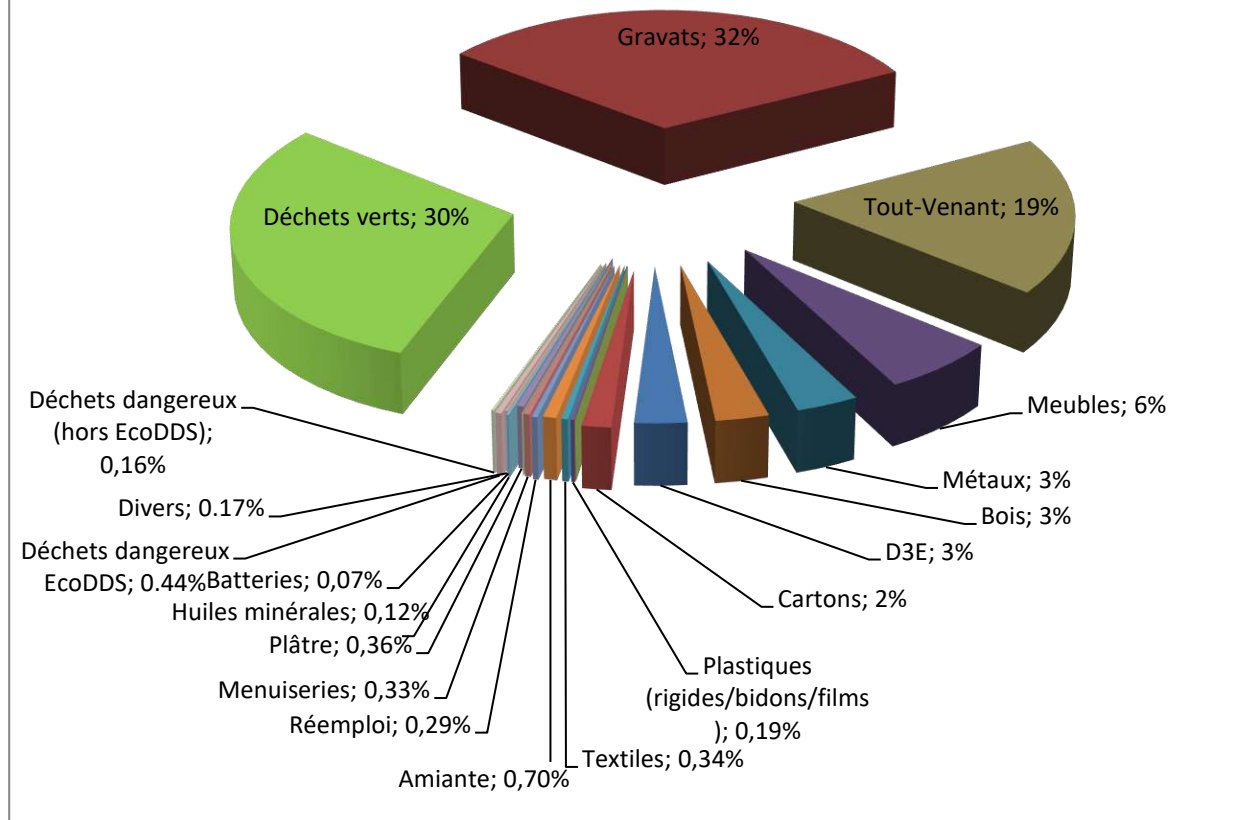
- Un **caisson « réemploi »** pour le mobilier, les petits objets, les livres, etc, pouvant être réutilisés. Ces objets sont revendus par l'association Emmaüs à son profit.
- Une **borne « Apivet »** pour la collecte des textiles (même abîmés ou déchirés mais non souillés), chaussures, linge de maison. Ces vêtements sont ensuite triés pour être soit revendus en boutique par l'association Apivet, soit acheminés vers une filière de recyclage.
- Collecte de menuiseries (fenêtres, portes vitrées...) pour valorisation par Revie-verre (association d'insertion) et recyclage du verre par St Gobain.
- Sur les déchèteries de Tiercé et Châteauneuf : collecte séparée des plaques de plâtre pour valorisation en nouvelles plaques de plâtre

c) Déchets refusés

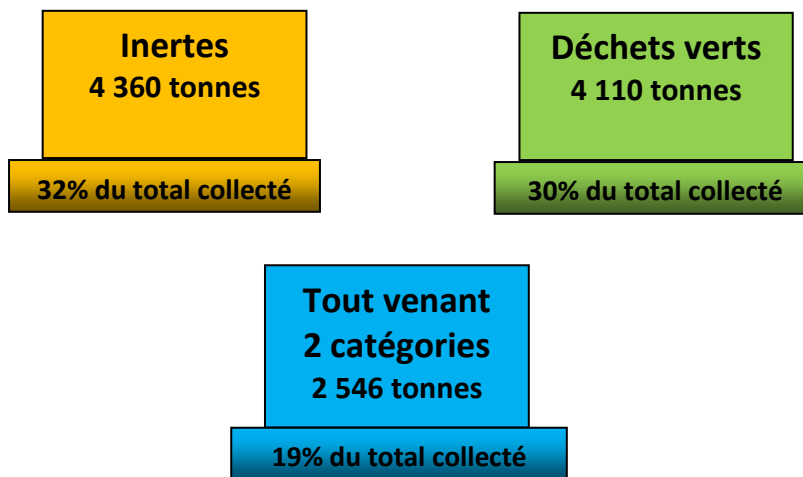
- **Les ordures ménagères** – à mettre dans le bac d'ordures ménagères ou dans l'un des conteneurs d'apport volontaire pour les ordures ménagères
- **Les bouteilles de gaz** – À retourner au lieu d'achat (si consigne) ou tout autre point de vente distributeur de la marque
- **Les extincteurs** – reprise par une société spécialisée
- **Les médicaments** - à rapporter en pharmacie (filière Cyclamed)
- **Les déchets de soins à risque infectieux (DASRI)** - reprise en pharmacie (filière Dastri)
- **Produits explosifs** (grenades, obus, munitions, poudres explosives, armes de guerre, feux d'artifice...) - A apporter en gendarmerie
- **Les pneus** - reprise par le réseau des garagistes
- **Les cadavres d'animaux** – contacter un équarisseur
- **Déchets industriels** - société spécialisée dans la gestion des déchets industriels
- **Carcasses de voiture** – contacter une casse automobile

2- Tonnage global déchèteries = 13 700 tonnes (hors concie)

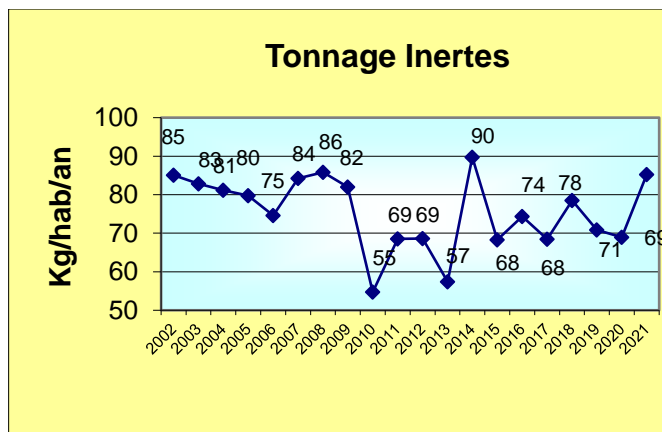
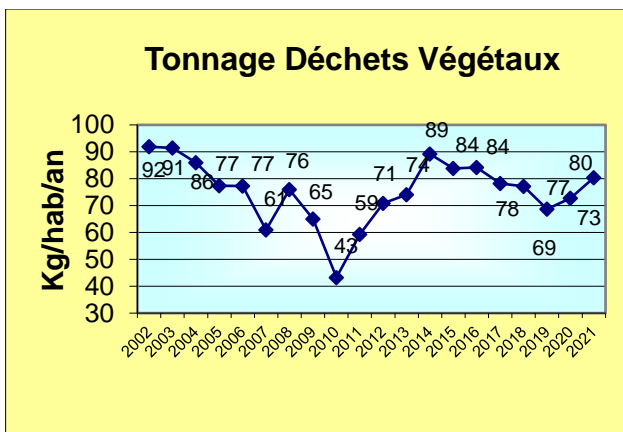
Répartition tonnages déchèteries 2021

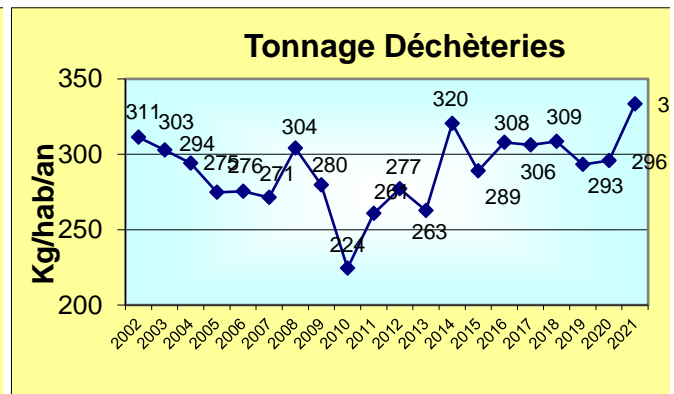
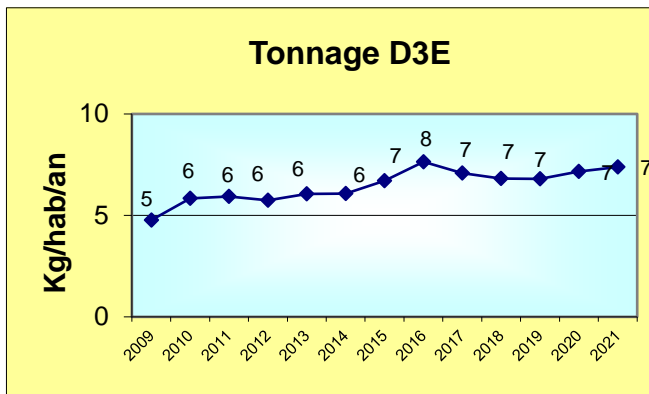
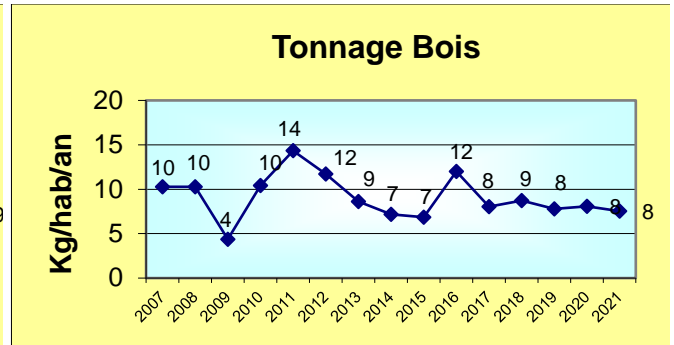
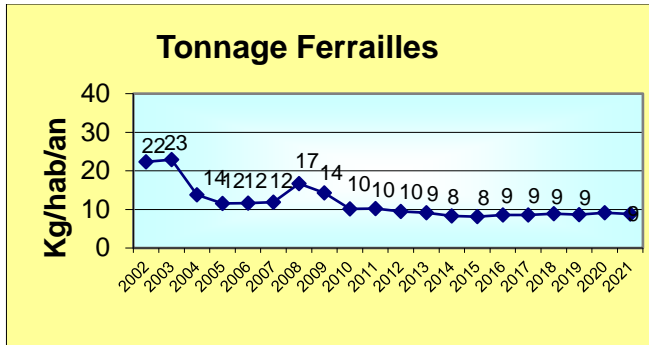
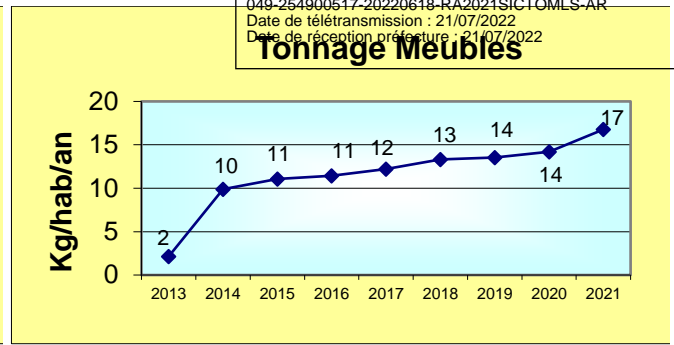
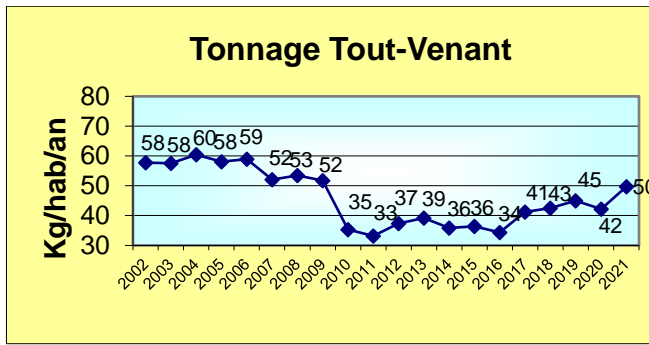


PODIUM DES 3 PRINCIPAUX FLUX DANS LES 4 DECHETERIES (81%)



Type de déchets	Tonnage 2020	Tonnage 2021	2021 en kg/hab	Coût traitement	Coût transport	Coût Total
Végétaux	3 715	4 110	80.34	24 621.69	75 198.65	99 820.34
Gravats	3 523	4 360	85,22	13 017.20	50 359.73	63 376.94
Tout venant incinérable	1 446	1 793	35.04	135 746.90	59 658.34	195 405.24
Meubles	726	890	17,40	0	0	0
Tout venant non incinérable	709	753	14,72	77 381.71	24 436.58	101 818.29
Ferraille	468	452	8.84	0	10 446.41	10 446.41
Bois traité	361	255	4.98	10 665.85	7 092.74	17 758.59
Bois non traité	51.28	132	2,57	1 965.21	4 490.43	6 455.64
D3E	366	378	7,38	0	0	0
Carton	181	210	4,10	5 225.51	16 243.08	21 468.59
Amiante	63	96	1,88	7 139.29	11 355.54	18 494.83
Textiles	44	47	0,92	0	0	0
Plastiques rigides	52	23	0,45	885.69	2 307.44	3 193.13
Réemploi	7	40	0,78	0	2 147.04	2 147.04
Huiles minérales usagées	14	18	0,35	0	1 518.75	1 518.75
Bidons	1.74		0,00	0	0	0
Films plastiques	4.18	2.44	0,05	60.76	767.29	828.05
Menuiseries	33	45	0,88	0	5 543.39	5 543.39
Plâtre	4.58	50	0,98	3 965.37	1 119.40	5 084.77
Batteries	8.73	9.54	0,19	0	1 946.34	1 946.34
Coquilles d'huîtres	1.88	1.98	0,04	84.79	643.50	728.29
Divers (Lampes, piles, cartouches d'encre, huiles végétales...)	4.26	6.15	0,12	0	0	0
Déchets dangereux EcoDDS	40.69	44.62	0,87	0	0	0
Déchets dangereux (hors EcoDDS)	26.36	16	0,31	14 847.09	5 533.14	20 380.23
Déchèterie Corné	3 271.55	3 271.55	63,94			
TOTAL	15 191,73	16 971	331,71	295 607.06	280 807.79	576 414.85





Pour rappel, le contrôle d'accès a été installé en 2010 dans les 4 déchèteries avec un forfait de 18 passages par an.

Depuis 2018, ce forfait est de 9 passages par semestre civil.

Ensuite au 1^{er} jour de chaque semestre civil, le quota de 9 passages est réinitialisé.

3- Les différents flux collectés et leur destination :

Désignation du déchet	Destination	Mode traitement
Tout-venant incinérable	Valorisation énergétique à l'usine du SIVERT - Lasse (49)	Valorisation énergétique
Tout-venant non incinérable	Stockage à l'ISDND de la SEDA - Champteussé sur Baconne (49)	Stockage
Inertes	Concassage/criblage par l'entreprise SOVAMAT – La Chapelle St Laurent (79)	Valorisation matière
Métaux	Regroupement et tri sur le site Brangeon Recyclage à Tiercé (49) avant expédition vers repreneurs	Valorisation matière
Déchets d'éléments d'ameublement	Filière ECO-MOBILIER Regroupement/tri/conditionnement sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) avant expédition selon les matériaux Matelas : recyclage chez Recyc'Matelas - Mortagne-sur-Sèvre (85) Bois : broyage avant expédition vers panneautiers Métaux : expéditions vers ferrailleurs Plastiques : broyage pour réintégration dans l'industrie de la plasturgie. Autres remboursés + refus : incinération/stockage	Valorisation matière, valorisation énergétique et stockage
Cartons	Regroupement et conditionnement sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) Expédition vers papeteries PALM - Descartes (37)	Valorisation matière
Déchets verts	Broyage + compostage sur plateforme Brangeon Recyclage - Tiercé (49)	Valorisation organique
Bois non traité	Broyage sur site Brangeon Recyclage - Tiercé (49) puis expédition vers chaufferies biomasse	Valorisation énergétique
Bois traité	Broyage sur site Brangeon Recyclage - Tiercé (49) puis expédition vers panneautiers	Valorisation matière
D3E	Filière ECO-SYSTEMES Démantèlement/tri à l'usine Veolia Triade Electronique – Verrières en Anjou (49) Expédition vers repreneurs selon matériaux	Valorisation matière
Amiante	Stockage sur l'ISDND Brangeon Environnement - La Poitevinère (49)	Stockage
Menuiseries	Démantèlement à l'atelier Revie-Verre – Saint-Barthélémy-d'Anjou (49) Recyclage du verre à l'usine Saint Gobain – Thourotte (60) Recyclage des autres matériaux (bois, alu, plastique) vers divers repreneurs	Valorisation matière
Plâtre	Expédition pour recyclage chez SINIAT (Saint Loubès - 33)	Valorisation matière
Réemploi	Revente des objets en boutique Emmaüs - Saint Jean de Linières (49)	Réemploi
Textile	Tri sur centre de tri APIVET - Angers (49) puis vente en boutique (Apivet Angers) ou effilochage par Le Relais (59)	Réemploi / valorisation matière
Plastiques durs	Regroupement/mise en balle sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) puis transformation sur l'usine Valorplast - Puteaux (92)	Valorisation matière
Bidons	Regroupement/mise en balle sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) puis transformation sur l'usine Valorplast - Puteaux (92)	Valorisation matière
Films	Regroupement/mise en balle sur le site Brangeon Recyclage de Tiercé (49) puis transformation sur l'usine Valorplast - Puteaux (92)	Valorisation matière
Déchets dangereux spécifiques	Filière ECODDS (REP) et hors ECODDS : sites de traitement différenciés selon les matières	Valorisation matière / valorisation énergétique
Lampes / néons	Filière ESR (REP) Séparation des matières sur l'usine INDAVER - Beveren (Belgique) pour recyclage/élimination	Valorisation matière / valorisation énergétique / stockage
Piles	Filière COREPILE (REP) Séparation des matières sur l'usine PAPREC D3E - Cestas (33) pour recyclage/élimination	Valorisation matière
Huiles minérales	Traitement par Chimirec - Javené (35)	Valorisation matière / énergétique
Huiles végétales	Transformation en bio-carburant sur l'usine Nord Ester - Dunkerque (59)	Valorisation matière
Cartouches d'encre	Tri par LVL (44) pour valorisation	Réemploi / valorisation matière et énergétique
Radiographies	Séparation métaux précieux par REMONDIS Argentia - Moerdijk (Pays Bas) pour valorisation	Valorisation matière/élimination
Capsules Nespresso	Séparation aluminium / marc de café par REMONDIS Argentia - Moerdijk (Pays Bas) pour valorisation	Valorisation matière/organique

4- Fréquentation des déchèteries

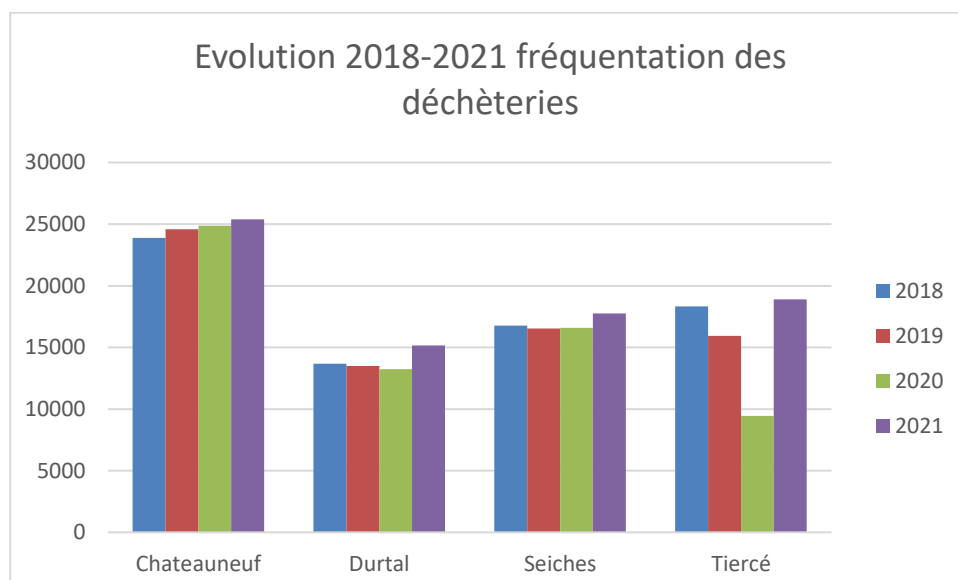
a) Horaires des déchèteries

Changement des horaires au 01/07/2021

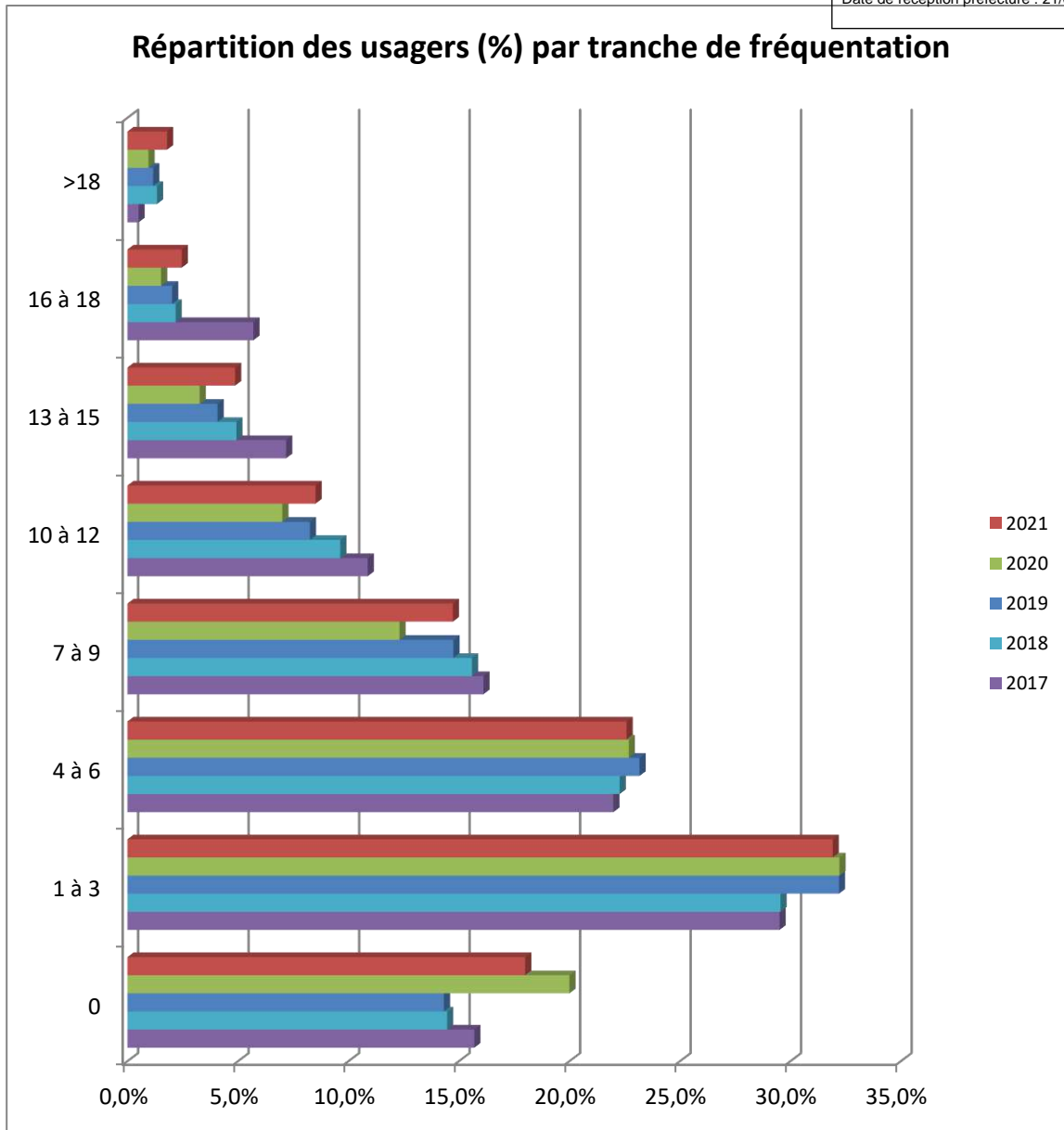
Déchèteries de Châteauneuf et Tiercé*						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	-	Fermeture	9h-12h	9h-12h	9h-12h	Journée continue (9h-18h)
Après-midi	13h30-18h		13h30-18h	-	13h30-18h	
Déchèteries de Durtal et Seiches						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h-12h	Fermeture	-	-	-	9h-12h
Après-midi	13h30-18h		13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h

b) Nombre d'entrées

Déchèterie	2018	2019	2020	2021	
Chateauneuf	23 882	24 585	24 873	25 392	+ 2%
Durtal	13 668	13 501	13 236	15 158	+15%
Seiches	16 770	16 537	16 583	17 755	+ 7%
Tiercé	18 338	15 945	9 451	18 902	+100%
Total	72 658	70 568	64 143	77 207	+20%



→ Très forte augmentation générale : +20.4 % entre 2020 et 2021 due à la réouverture de Tiercé le 8 juillet 2020



Les usagers disposent d'une carte d'accès au service déchets pour accéder aux 4 déchèteries.

Via le paiement de leur redevance déchets, chaque foyer bénéficie de 9 entrées par semestre en déchèterie.

Au-delà de ces 9 entrées accordées, chaque entrée supplémentaire est facturée au tarif de 1.50 € l'unité au titre des prestations annexes sur la facture déchets semestrielle.

99 % des usagers fréquentent la déchèterie 18 fois ou moins dans l'année (équivalent au forfait de passages accordés sans surcoût dans la redevance).

La moyenne des passages par habitant en 2021 : 1.51.

5- Broyage déchets végétaux



6 animations en déchèteries en 2021 : broyage de déchets verts + distribution gratuite de compost

- Samedi 13 février : déchèterie de Chateauneuf
- Samedi 17 avril : déchèterie de Durtal
- Samedi 19 juin : déchèterie de Tiercé
- Samedi 25 septembre : déchèterie de Seiches-sur-le-Loir
- Samedi 30 octobre : déchèterie de Châteauneuf
- Samedi 27 novembre : déchèterie de Tiercé

Objectif : sensibiliser les usagers à la réduction des déchets verts et la valorisation au jardin

6- Coût financier des déchèteries 2021 en HT

	Châteauneuf	Durtal	Seiches	Tiercé	Total
Charges fixes	70 058.16€	65 377.44€	68 995.44€	67 196.64€	271 627.68€
Transport	95 619.63€	57 207.96€	64 533.85€	63 446.35€	280 807.79€
Traitement	95 081.45€	60 298.62€	68 789.73€	71 437.26€	295 607.06€
Total	215 168.16€	151 245.91€	164 729.09€	164 988.55€	848 042.53€

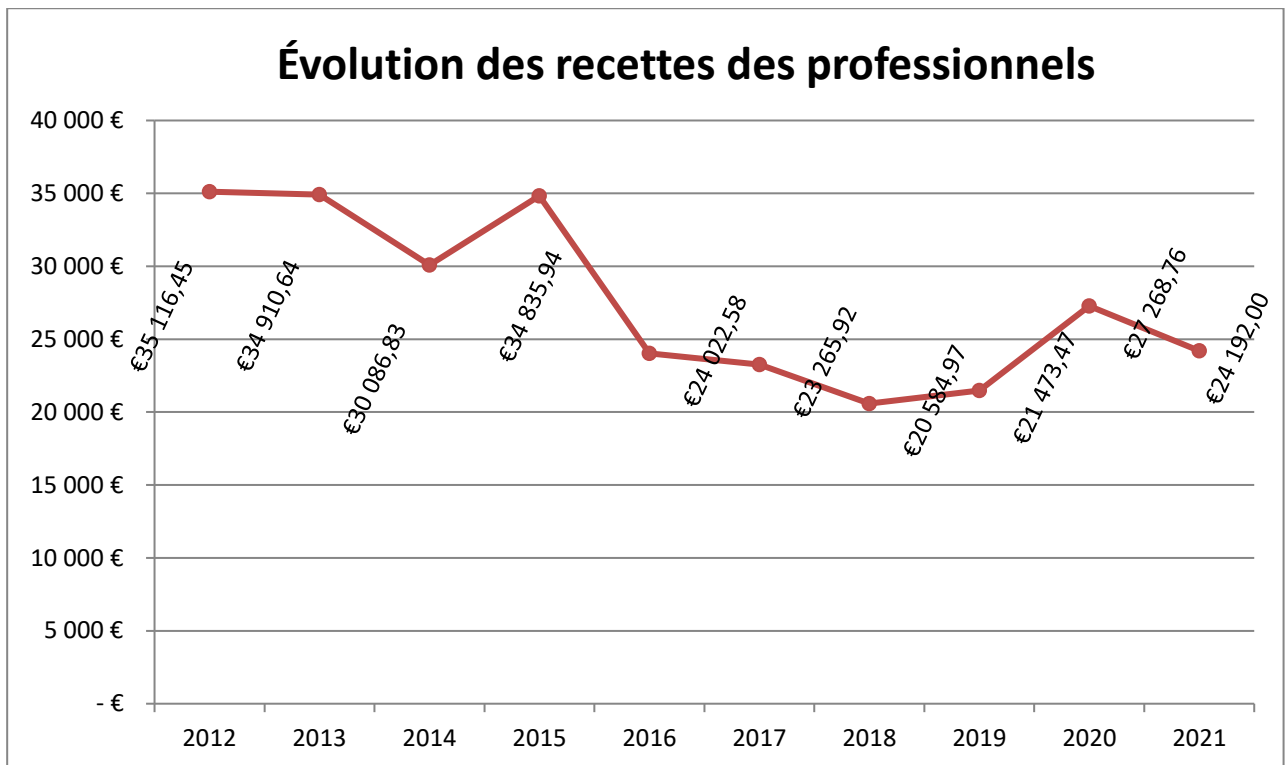
Tarifs déchèteries 2021

Par délibération n°2020-06-03 en date du 12 décembre 2020, les tarifs 2021 d'accès en déchèteries des professionnels, au 01/01/2021, sont les suivants :

Matériaux	Professionnels SICTOM	Professionnels hors SICTOM
Papiers/Emballages	26,20 €/m ³	52,40 €/m ³
Métaux	1,00 €/m ³	2,00 €/m ³
Tout-venant	15,40 €/m ³	30,80 €/m ³
Non incinérable	20,10 €/m ³	40,20 €/m ³
Gravats	20,20 €/m ³	40,40 €/m ³
Déchets verts	13,80 €/m ³	27,60 €/m ³
Cartons	4,70 €/m ³	9,40 €/m ³
Films plastique	21,50 €/m ³	43,00 €/m ³
Bidons plastique / plastiques durs	8,80 €/m ³	17,60 €/m ³
Bois traité	11,00 €/m ³	22,00 €/m ³
Bois brut	8,60 €/m ³	17,20 €/m ³
Déchets d'équipements électriques et électroniques / lampes / néons	1,00 €/m ³	2,00 €/m ³
Mobilier		
Réemploi	10,50 €/m ³	21,00 €/m ³
Textiles		
Déchets diffus spécifiques ((aérosols, phytosanitaires, solvants, peintures, filtres auto, piles, batteries, huiles végétales, comburants, acides, bases, toxiques divers)	1,60 €/kg	3,20 €/kg

Tarif carte d'accès : 5€/unité

→ Fermeture de la déchèterie de Tiercé aux professionnels en 2016

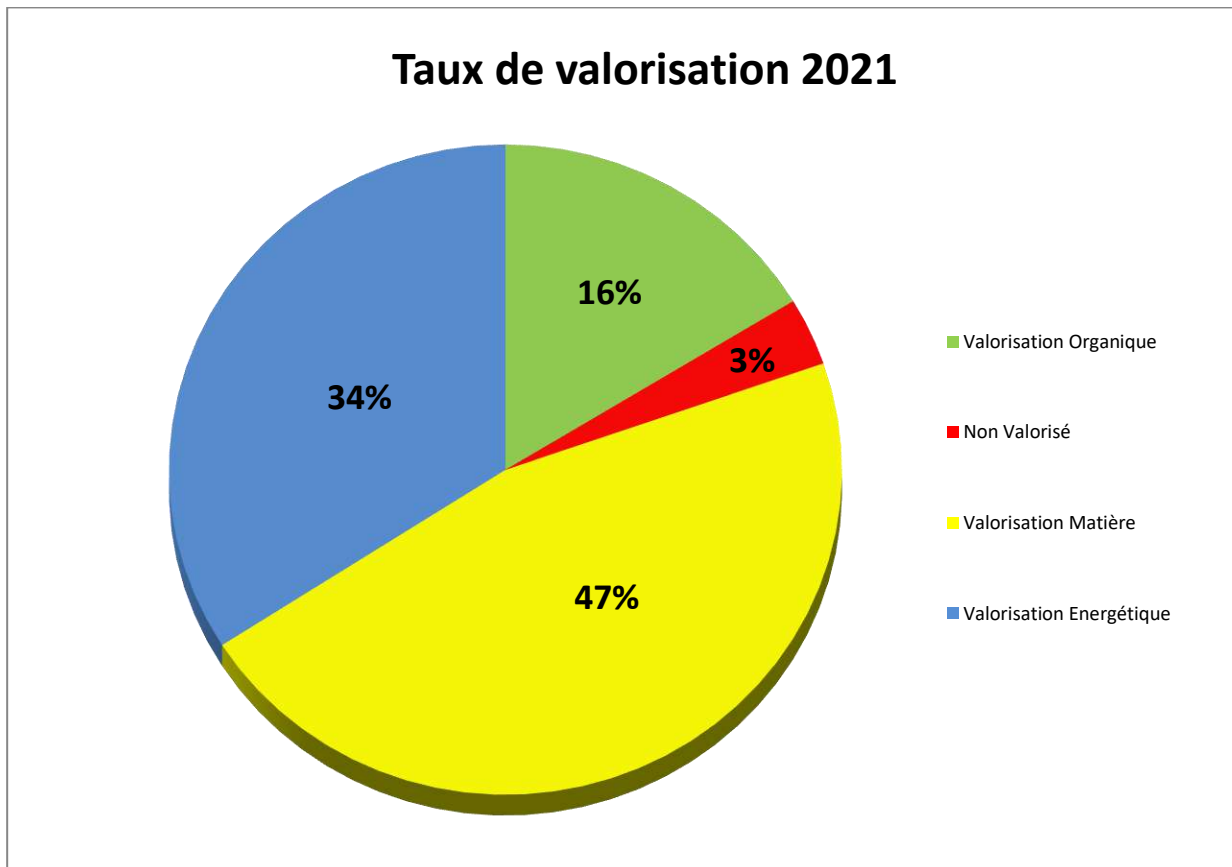


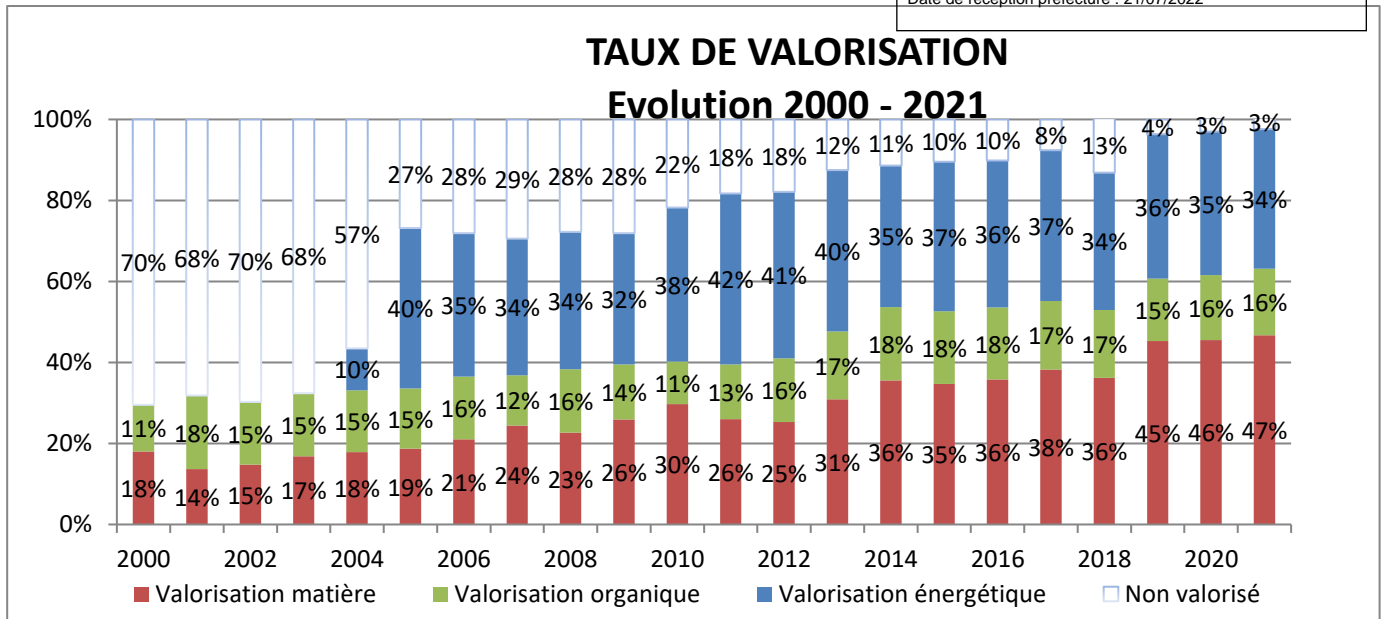
E- Traitement des déchets

1- Valorisation

➤ Valorisation énergétique :	34 %
➤ Valorisation matière :	47 %
➤ Valorisation organique :	16 %
➤ Non valorisé (tout-venant non incinérable et amiante) :	3 %

Taux de valorisation = 97%





2- Destination des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères du SICTOM transitent par le quai de transfert de Tiercé.

Elles sont ensuite acheminées dans des semi-remorques à fond mouvant à l'usine d'incinération de Lasse, gérée par le SIVERT de l'Est Anjou où elles sont valorisées énergétiquement.

6 072 tonnes d'ordures ménagères résiduelles livrées à l'UVE de Lasse en 2021



Electricité produite en 2021 par UVE de Lasse : 50 350 Mwh

Performance énergétique : 74.03 % (au sens de l'arrêté du 07/12/2016)

96 % de déchets valorisés à l'UVE

Chaque année, l'UVE traite en moyenne 110 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Au final, 96 % des déchets entrants sont valorisés. Seuls 4 %, résidus et poussières récupérés sous forme de réfiom (résidus de fumées d'incinération des ordures ménagères) grâce au traitement des fumées, sont envoyés en installation de stockage.

Valorisation Energétique : environ 74 %

Grâce à la chaleur issue de la combustion des déchets, l'eau de la chaudière est transformée en vapeur. Celle-ci est projetée sur la turbine, qui entraîne un alternateur. Environ 74 % des déchets sont ainsi transformés en électricité.

. Les faits marquants de l'année 2021

a) Techniques

Les principaux travaux 2021 de contrôles, entretiens & renouvellements ont été réalisés lors des arrêts techniques des mois de mars (1 semaine) et en septembre et d'octobre 2021 (durée : 2 semaines 1/2).

Arrêt de production électrique suite au sinistre de novembre 2020 avec un redémarrage de la turbine en avril 2021.

- Chaudière CNIM [Ecrans/ Surchauffeurs/ Evaporateur/ Economiseur]

L'année 2021 a été marquée principalement par le renouvellement de la partie basse écran avant sur 2930 mm ainsi que la partie basse écran droit sur 2300 mm.

Une maintenance préventive du 1er parcours (manchettes, reprise d'Inconel sur tubes et un contrôle du faisceau évaporateur par ultrason a également été réalisé ainsi que le contrôle des surchauffeurs BT et HT.

- Four Martin GMBH [Alimentation/ Grille/ Réfractaire/ Extraction mâchefers]

Une révision complète du process de combustion a été réalisée et marquée principalement par les travaux de renouvellement suivants :

- Remplacement de la piste 1 par une piste reconditionnée ;
- Remplacement de l'ensemble des sommiers mobiles de la piste 1 ;
- Contrôle général de la grille;

- Traitement des fumées / Atomisation lait de chaux & DENOX Catalytique 2021:

Contrôle et nettoyage de la DENOX catalytique, des buses d'injection, des registres by pass
Contrôle de la cheminée et mesures d'épaisseur(RAS).

- Turbine ALSTOM TM2 & Réducteur LUFKIN & Alternateur Leroy Somer [GTA]

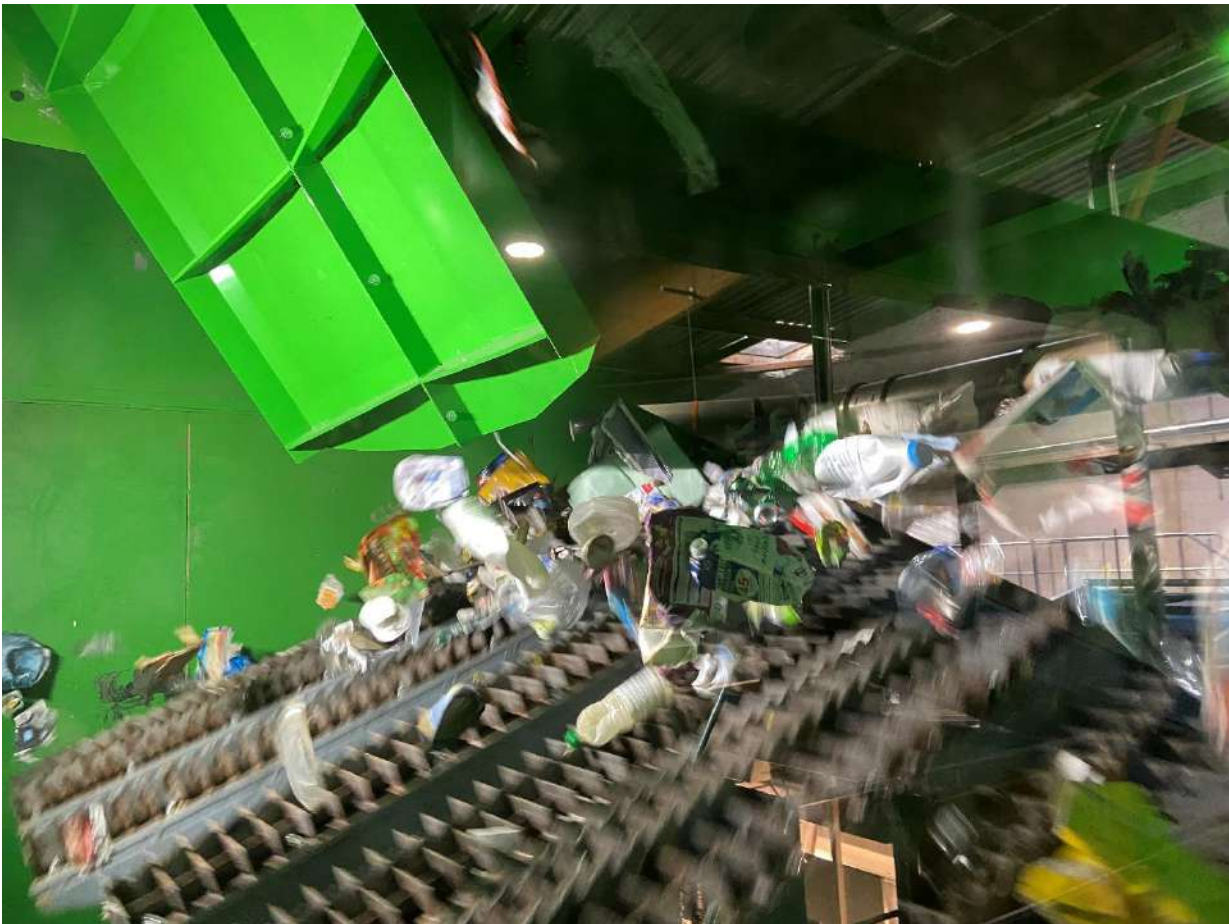
La révision majeure de la turbine a été réalisée cette année suite au sinistre de novembre 2020 (elle était prévue en 2021).

3- Centre de tri Anjou Tri Valor

Le centre de tri est à Saint Barthélémy d'Anjou sur le site de Biopole.

Les premiers emballages ont commencé à être triés à partir du mois d'octobre 2021.





4- Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND Tiercé)

a) Identification administrative

- **Localisation** : Les Potences – 49125 Tiercé
- **Maître d'ouvrage** : SICTOM Loir et Sarthe
- **Année de mise en service** : 1978
- **Année d'arrêt d'exploitation** : 2007
- **Date de fermeture administrative** : 01/01/2011

b) Suivi environnemental 2021

L'arrêté DIDD – 2013 – n°208 du 6 juin 2013 fixe les prescriptions techniques de suivi post-exploitation de l'installation, pour une durée minimale de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

✓ Traitement des lixiviats

- Les normes de rejet ont été respectées pour l'ensemble des paramètres analysés en 2021, excepté un écart de pH (9,5 au lieu de 8,5) observé sur l'analyse d'avril 2021.
- Abattement moyen de la pollution, lié à une charge polluante faible et en-deçà des valeurs limites de rejet sur l'ensemble des paramètres.
- Les travaux d'imperméabilisation des casiers (2011/2012), ainsi que le dévoiement des eaux de ruissellement de la déchèterie (2020) n'ont pas eu d'impact sensible sur la concentration de la pollution des eaux du site

✓ Eaux de ruissellement

Les eaux pluviales captées dans l'emprise du site sont collectées par des fossés étanches créés sur l'ensemble de la périphérie du site, avant rejet au milieu naturel.

✂ **L'absence d'eau dans les ouvrages de prélèvement, lors des campagnes d'analyses 2021, n'ont pas permis de suivre la qualité des eaux de ruissellement du site.**

✓ Eaux souterraines

La qualité physico-chimique est satisfaisante dans tous les ouvrages (4 piézomètres de contrôle).

Une teneur en fer naturellement élevée (marqueur du fond géochimique local) est mesurée dans l'ensemble des ouvrages. Cette concentration varie fortement dans le temps et dans l'espace.

Un dépassement ponctuel des paramètres nitrites et nitrates a été relevé en octobre 2021 sur l'un des piézomètres, dont l'origine semble plutôt liée à l'activité agricole environnante.

Aucun autre dépassement n'a été observé en 2021 sur les paramètres analysés.

✂ **Les eaux souterraines ne sont pas polluées par le centre de stockage de déchets.**

✓ **Biogaz**

Depuis son installation en 2002 (1^{ère} tranche) puis 2007 (2^{nde} tranche), le réseau de captage et de destruction du biogaz produit par le massif de déchets est inopérant.

La torchère chargée de brûler ces gaz (essentiellement méthane) avant rejet à l'atmosphère, n'a jamais fonctionné autrement qu'en marche forcée, et seulement les premières années.

Le SICTOM a donc missionné en 2020 le bureau d'études GEOSCOP (44), pour réaliser un diagnostic de la production de biogaz issu du site, en 2 temps :

- Automne 2020 (période humide)
- Printemps 2021 (période sèche)

Résultats :

Le bureau d'études a mis en évidence une production effective de biogaz susceptible de pérenniser le dispositif de brûlage.

De nouvelles investigations sont programmées en 2022 afin de valider ou non le scénario de remise en état de ce réseau, via des mesures quantitatives de production de biogaz obtenues par mise en dépression du réseau.

Projet photovoltaïque

Le SICTOM Loir et Sarthe a pris 10 % de part dans une SAS détenue à 65 % par ALTER Energie et 35 % par Vendée Energie pour reconvertir le site en champ photovoltaïque :

▪ **Caractéristiques du projet :**

- ✓ Surface totale du projet : 6,57 ha
- ✓ Nombre de panneaux : 16 128
- ✓ Surface couverte par les panneaux : 26 000 m²
- ✓ Puissance nominale crête totale : 4 999,83 kW_C
- ✓ Durée annuelle de fonctionnement : 1 181,77 h
- ✓ Production annuelle : 5 908 649 kWh
- ✓ Investissement : 3,02 M€

Le projet a obtenu l'accord de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) le 28 février 2019 avec un objectif de mise en service avant le 28 février 2021.

▪ **Etat d'avancement 2021 :**

Achèvement de la centrale le 24/09/2021

Date de mise en service le 09/03/2022.

F- Finances

1- Evolution de la redevance

Le SICTOM Loir et Sarthe a généralisé la redevance incitative en 2008.

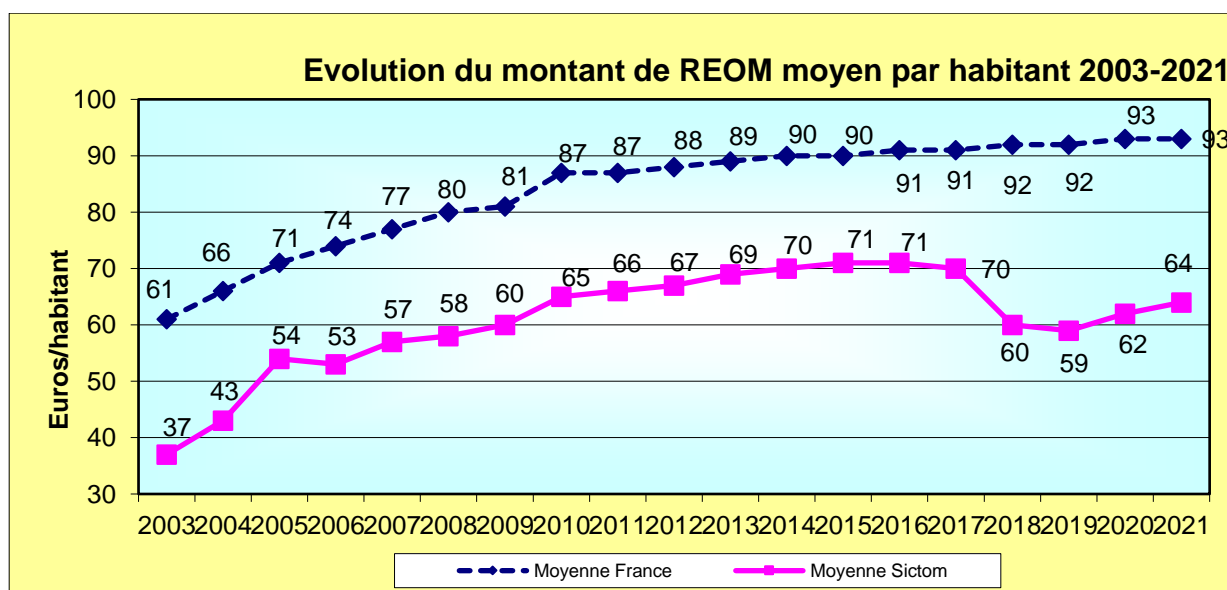
1- Montant de la REOM particuliers 2021 : 3 263 000 €

Population INSEE 2021 : 51 164 habitants



Prix réel moyen REOM : 64 €/habitant

2- Comparaison avec la moyenne nationale



Sources : Rapports Annuels de l'Observatoire des Finances Locales - Les collectivités locales en chiffres

Tarif SICTOM < 31 % à la moyenne nationale

- Avec une collecte 100% en porte-à-porte avec 2 conteneurs
- 120 colonnes semi-enterrées et aériennes pour le verre
- 4 déchèteries aux normes
- 1 quai de transfert pour les ordures ménagères
- 1 base logistique avec base de collecte et transfert des recyclables
- Près de 30 filières en déchèteries + contrôle d'accès + vidéoprotection
- Un traitement des ordures ménagères résiduelles à l'UVE de Lasse aux normes

3- Redevance 2021

a) PRINCIPES GENERAUX REDEVANCE INCITATIVE (REOM) PARTICULIERS

La redevance est exigible pour tous les usagers résidant à titre principal ou secondaire sur le territoire du syndicat.

1- Particuliers : collecte obligatoirement en C0,5 (soit 1 fois/15 jours)

2- Principe de facturation :

- a. Un forfait pour l'accès au service public de gestion des déchets dépendant du volume du bac OMR choisi (120l/240l/360l) et mis à disposition de l'utilisateur ou pour les usagers collectés exclusivement en apport volontaire.
- b. Une part consommation réelle du service
 - i. par levée du bac OMR au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait
 - ii. ou par ouverture du tambour de la colonne OMR au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait
 - iii. et par entrée supplémentaire en déchèteries au-delà du forfait,
- c. Les éventuels services complémentaires utilisés par l'utilisateur au cours du semestre écoulé.
par exemple : utilisation des colonnes d'apport volontaire OMR de manière complémentaire au bac facturable dès le 1^{er} dépôt, acquisition d'un composteur individuel, mise en place d'une serrure sur le bac OMR, location d'un bac supplémentaire, remplacement d'une carte d'accès, etc.

3- 1 facture par semestre échu donc 2 factures par an

A compter du 1^{er} janvier 2018, la facturation se fait 2 fois par an pour les particuliers :

- en septembre de l'année N : pour le premier semestre de l'année N
 - 50% du forfait annuel
 - les levées du bac OMR au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait semestriel constatées sur le 1^{er} semestre de l'année N
 - les ouvertures du tambour au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait semestriel constatées sur le 1^{er} semestre de l'année N
 - les entrées supplémentaires en déchèteries au-delà du nombre d'entrées intégré dans le forfait semestriel et constatées sur le 1^{er} semestre de l'année N
 - les éventuels services complémentaires utilisés sur le 1^{er} semestre de l'année N
- en janvier de l'année N+1 : pour le second semestre de l'année N:
 - 50% du forfait annuel
 - les levées du bac OMR au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait semestriel constatées sur le 2^{ème} semestre de l'année N
 - les ouvertures du tambour au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait semestriel constatées sur le 2^{ème} semestre de l'année N
 - les entrées supplémentaires en déchèteries au-delà du nombre d'entrées intégré dans le forfait semestriel et constatées sur le 2^{ème} semestre de l'année N
 - les éventuels services complémentaires utilisés sur le 2^{ème} semestre de l'année N

Les usagers ont la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique en **2 fois pour chaque semestre** soit 4 prélèvements par an.

4 Changement de conteneurs

Le particulier aura

- libre choix du volume de son conteneur ordures ménagères lors de l'enquête réalisé par le prestataire de service, Brangeon Environnement, au second semestre 2018 dans la gamme 120L / 240L / 360L.
- un premier changement est possible gratuitement en 2018 après le passage en collecte tous les 15 jours.
- ensuite le changement est gratuit sur justificatif (naissance, décès, départ enfant, etc.) ou payant sans justificatif.

b) GRILLE POUR LES PARTICULIERS EN 2021

REOM particuliers par semestre	120 l	240 l	360 l
1 forfait semestriel pour le porte à porte incluant 6 levées OMR + 9 accès en déchèterie	63 €	89 €	105 €
Présentation supplémentaire du conteneur OMR (> 6 /semestre)	4.10 €	6.20 €	8.30 €
Accès supplémentaire en déchèterie (> 9/semestre)	1,50 €	1,50 €	1,50 €

c) GRILLE POUR LES COLLECTIFS EN 2021

Les mêmes principes de facturation s'appliquent pour les collectifs

- Facturation directement au gestionnaire idem actuellement.
- Choix du nombre et du volume de conteneurs indépendamment du nombre et de la taille des logements.
- Pour les changements de conteneurs

Payant à chaque changement pour les collectifs
--
- Gestion des cartes déchèteries des locataires
 Les locataires seront limités à 9 passages en déchèterie par semestre au maximum
- Possibilité de collecte 1 fois par semaine (C1) en cas de sujétion technique particulière (exemple : espace de stockage des bacs insuffisant...)

REOM collectifs par semestre	120 l	240 l	360 l	500 l	660 l
1 forfait semestriel pour le porte à porte + 9 accès en déchèterie par le locataire doté d'une carte	63 €	89 €	105 €	131 €	157 €
Présentation supplémentaire du conteneur OMR (> 6 /semestre)	4.10 €	6.20 €	8.30 €	10.40 €	12.50 €

4- Budget

a. Exécution du budget 2021

BALANCE AU 31/12/2021

Recettes de fonctionnement	4 765 541,98	
Dépenses de fonctionnement	<u>4 815 730,85</u>	
Excédent de fonctionnement d'exercice	-50 188,87	
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	<i>1 700 777,20</i>	
Excédent global de Fonctionnement	1 650 588,33	1 650 588,33
Recettes d'investissement	1 478 400,92	
Dépenses d'investissement	<u>1 160 822,24</u>	
Déficit d'investissement d'exercice	317 578,68	
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	<i>295 303,76</i>	
Excédent global d'Investissement	612 882,44	612 882,44

EXCEDENT GLOBAL CUMULE	2 263 470,77
-------------------------------	---------------------

Affectation des résultats

- Prélever la somme de 355 450,05 € sur le résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement (Résultat d'investissement de 612 882,44 € diminué des restes à réaliser qui s'élèvent à 968 332,49€)
- Reporter le solde soit 1 295 138,28 € en excédent de fonctionnement
- Reporter 612 882,44 € en excédent d'investissement

b. Les opérations de fonctionnement 2021

① Les recettes de fonctionnement 2021

La redevance des particuliers reste la principale ressource tout au long de la période.

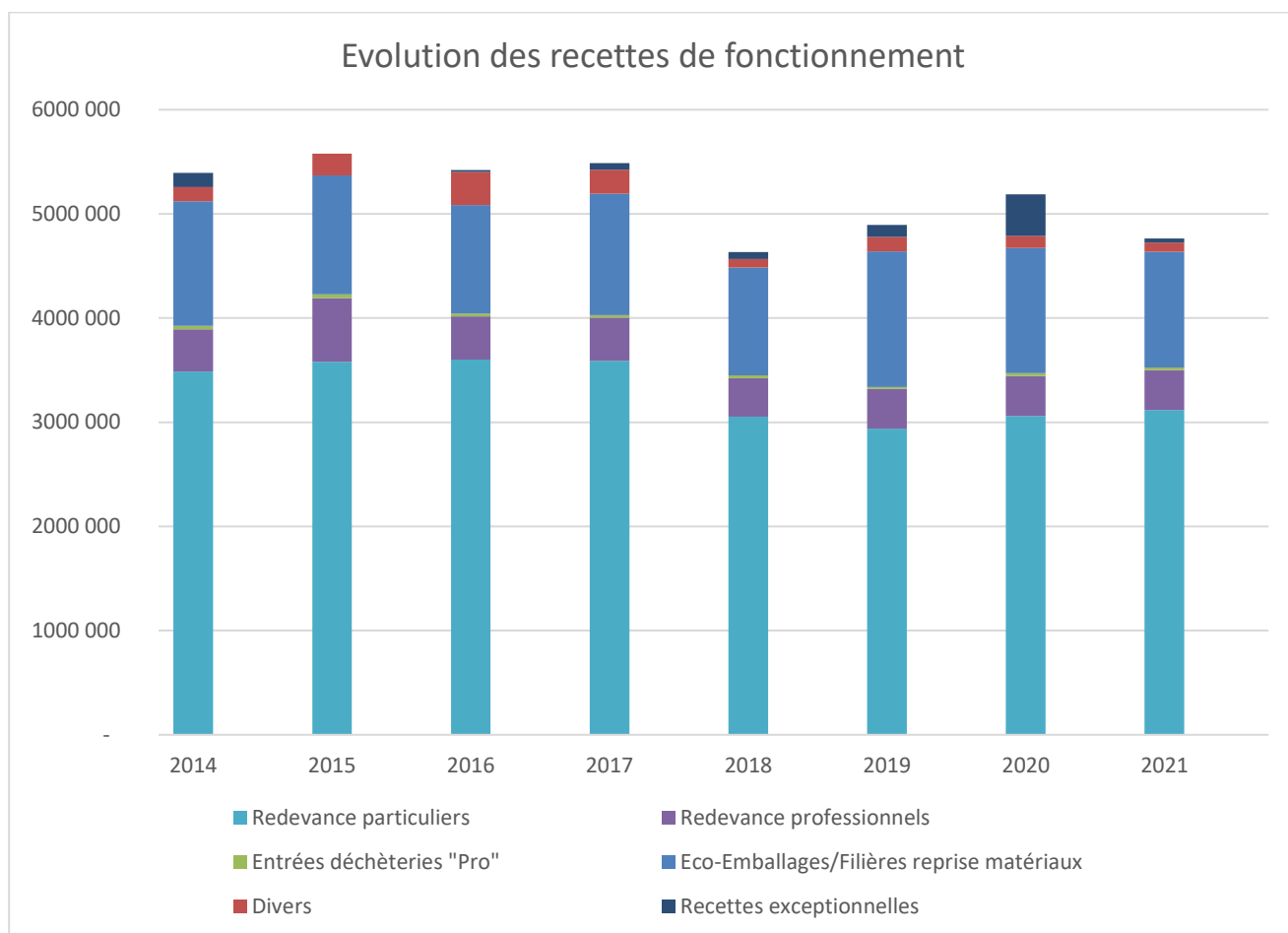
La redevance moyenne par habitant était stable à 70 € jusqu'en 2017. Elle est passée à 60 € par habitant en 2019, 62 € en 2020 et 63 € en 2021 (augmentation des tarifs).

Pour rappel, le coût moyen par habitant en France est de 118 € (93 € pour ceux en redevance et 124 € pour ceux en TEOM)

Les usagers du SICTOM payent donc **50 % de moins en moyenne que les Français et 33 % de moins en moyenne** que ceux soumis à la redevance.

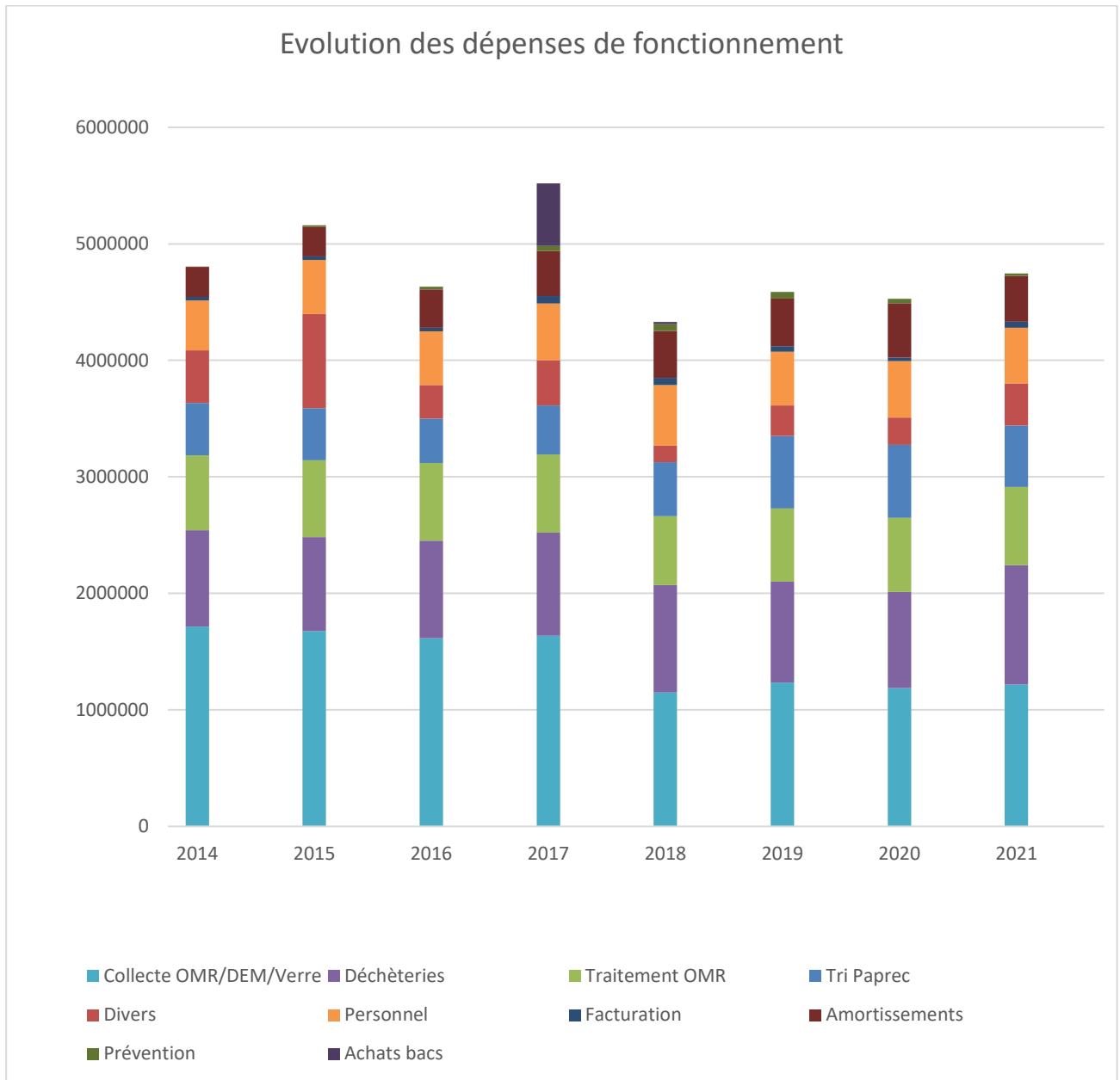
Le gain du geste de tri représente 23 % des recettes de fonctionnement.

Il est donc très important de continuer à sensibiliser les usagers en facilitant ce geste grâce aux extensions de consigne de tri.



Augmentation des recettes exceptionnelles en 2020 due à des régularisations d'actifs.

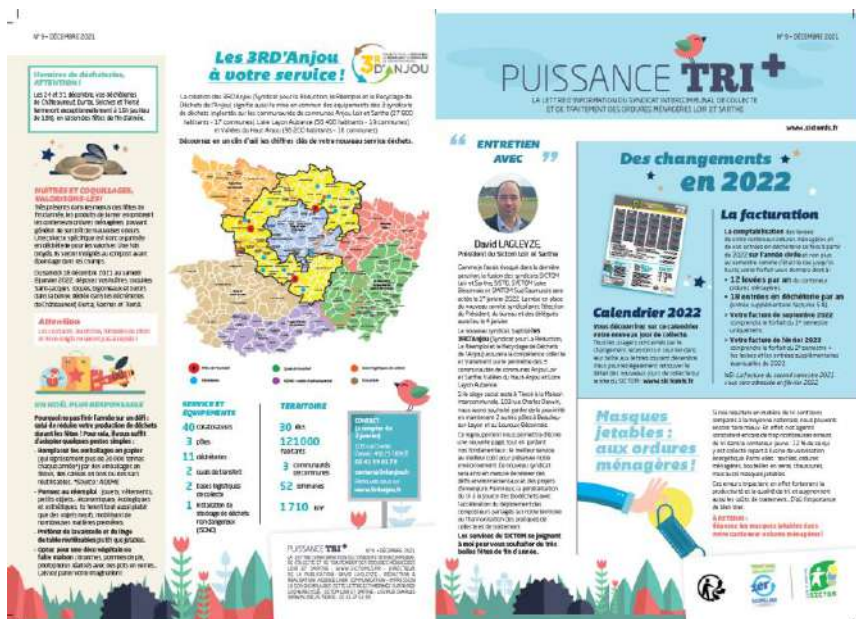
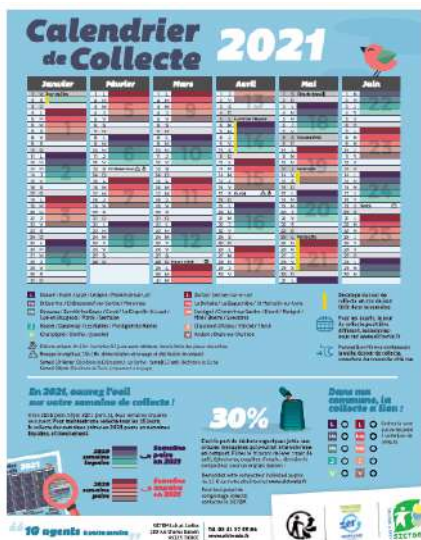
② Les dépenses de fonctionnement 2021



Augmentation des dépenses en 2021 due en partie à la prise en charge des études pour la fusion.

G- Communication

- Dos de factures
 - 2 adressées aux professionnels (avril et juillet)
 - 2 adressées aux particuliers
- 8 articles dans les Nouvelles d'Anjou
- 17 articles dans la presse locale
- 2 magazines SIVERT « Salamandre »
- 2 magazines Puissance Tri+ en 2021 (juillet et décembre)
- Calendrier de collecte 2021
- Distribution de la lettre pour les nouveaux arrivants
- Mise à disposition du Mémo tri/Mémo collecte en décembre 2020
- Mise à disposition Mémo tri en anglais (camping, mairies...)
- Distribution du calendrier de collecte en décembre 2021
- Flyer « affluence en déchèterie »



H- Divers

1- Emplois

Nombre de postes générés par le SICTOM Loir et Sarthe : 47

▪ Collecte/maintenance conteneurs (Brangeon)	20
▪ Traitement (SIVERT + SAVED)	3
▪ Tri (PAPREC)	5
▪ Déchèteries (BRANGEON ENVIRONNEMENT)	7
▪ Personnel SICTOM Loir et Sarthe (mutualisé)	12

2- Réunions

▪ Comités syndicaux	:	6
▪ Réunions de bureau	:	10

3- Suivis

▪ Marché Collecte - Brangeon Environnement	9 réunions
▪ Marché Déchèteries - Brangeon Environnement	8 réunions
▪ Marché Tri - Paprec	2 réunions

4- Contrôles

- Marché Tri Paprec : 9 caractérisations de mélange
- Marché Tri Paprec : 7 caractérisations de gros de magasin
- Marché Tri Paprec : 7 caractérisations de refus

- Marché Collecte Brangeon : 20 suivis de collecte
- Marché Collecte Brangeon: 2 117 courriers erreurs de tri envoyés + 746 rencontres d'usagers sur le terrain

- Marché Déchèteries Brangeon : 3 contrôles en déchèteries.

Le Président
David LAGLEYZE

I- Glossaire

BTP	Bâtiment travaux publics
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRE	Commission de régularisation de l'énergie
CODEC	Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
C1	Collecte 1 fois semaine
C0.5	Collecte 1 fois tous les 15 jours
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DDS	Déchets dangereux spécifiques
D3E	Déchets équipements électriques et électronique
DEM	Déchets d'emballages ménagers
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DMA	Déchets Ménagers Assimilés
DMS	Déchets ménagers spéciaux
EIT	Ecologie industrielle et territoriale
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Equivalent temps plein
ISDND	Installation de stockage de déchets non dangereux
JRM	Journaux, revues et magazines
OMR	Ordures ménagères résiduelles
OPT	Opération puissance tri
PAP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
SIVERT	Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets
SPL	Société publique locale
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
MES	Matières en suspension
VRD	Voirie et réseaux divers